

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

15. AOUT

1787.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-
ratrice-Reine Apostolique.

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-
probation du Commissaire-Examineur.*



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE

15. AOUT

1787.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Morale tirée des Confessions de St. Augustin.
Par Mr. l'abbé Grou. A Paris, chez Merigot; à Mons, chez la veuve Bottin; à Liege, chez Lemarié. 1786. 2 vol. in-12.
Prix 6 liv. rel.

ON peut douter s'il a paru dans ce siècle un livre de morale, plus solide, plus profondément raisonné, plus rempli d'onction & de cette éloquence sainte qui agit sur le cœur en même tems qu'elle pénètre l'esprit de la plus vive lumière. L'auteur déjà connu par une traduction très-estimée

P p a mée

mée de la *République* de Platon, s'est attaché à un genre où l'attendoit un succès plus complet encore & d'un plus précieux effet. Ce traité en même tems qu'il est une excellente instruction pour les Chrétiens, est une réfutation de fait de la vaine & illusoire morale de la philosophie ancienne & moderne. " J'appelle morale fausse, dit l'auteur, non-seulement celle qui porte son orgueil sur l'intérêt, sur la volupté, qui concentre l'homme en soi, & lui apprend à rapporter tout à lui: mais encore celle qui voulant s'appuyer uniquement sur la raison, met à l'écart toute révélation, & réduit tout à la loi naturelle interprétée au gré de chacun. C'est un principe de St. Augustin, qu'on ne peut séparer la philosophie de la religion. C'en est un autre puisé dans l'idée de tous les peuples, que la religion doit nécessairement être révélée & avoir Dieu pour auteur. Si donc la religion chrétienne est la seule dont la révélation soit constante & bien prouvée, la morale chrétienne est la seule véritable, la seule que puisse avouer une saine philosophie; & toute morale qui s'écarte de celle-là, ou qui la combat, est ou imparfaite, ou fausse, & même détestable. Ainsi, ce n'est ni dans les écrits des Païens, même les plus vantés, tels qu'un Platon, un Cicéron, un Sénèque, un Epictète, un Antonin; ni dans ceux qui les ont copiés, tels qu'un Montaigne, un Char- ton; encore moins dans les faux sages de

„ ce siècle, que les plus honnêtes & les
 „ plus sensés d'entre les Païens auroient désa-
 „ voués, qu'il faut chercher la vraie morale *.
 „ C'est dans l'Evangile, dans les écrits des
 „ Apôtres, dans ceux des Peres de l'Eglise,
 „ dignes interprètes des saintes Ecritures,
 „ qu'on la trouvera. „

L'auteur choisit du livre des *Confessions*,
 ouvrage si plein de sentimens & de choses,
 les passages les plus propres à nourrir la ré-
 flexion, les approfondit, les développe, &
 ne laisse rien échapper des richesses morales
 qu'ils renferment. Voici, par exemple, com-
 me il explique ce célèbre passage du St. Doc-
 teur: *Fecisti nos, Domine, ad te, & irre-*
quietum est cor nostrum donec requiescat in
te (Vous nous avez faits pour vous, Sei-
 gneur; & notre cœur est inquiet, jusqu'à ce
 qu'il se repose en vous. Liv. I, chap. 1.).

„ Cette sentence est le premier principe de la
 „ morale; & elle rend raison des agitations
 „ du cœur humain. L'homme est fait pour
 „ Dieu, uniquement pour Dieu; pour le
 „ posséder ici-bas par la foi, & pour le possé-
 „ der un jour éternellement dans la gloire.
 „ En vain cherche-t-il à se reposer dans la
 „ jouissance de tout autre objet. La raison
 „ nous dit que Dieu est le Créateur de
 „ l'univers, & qu'il n'a pu le créer pour
 „ une autre fin que lui-même. Elle nous
 „ dit que de tous les êtres qui composent
 „ cet univers, l'homme étant le seul doué
 „ d'intelligence & de liberté, le seul capa-
 „ ble de s'élever à Dieu par la pensée, &

„ de s'unir à lui par l'amour, il lui doit en
 „ son nom, & au nom de toutes les créatures
 „ qui sont à son usage, l'hommage de son es-
 „ prit & de son cœur : hommage en quoi con-
 „ siste l'essence de la religion, & que tous les
 „ peuples de la terre reconnoissent pour un de-
 „ voir indispensable. Il n'est rien qui nous soit
 „ moins étranger, rien qui nous soit phy-
 „ quement plus intime que Dieu, à qui
 „ nous devons être plus étroitement unis
 „ d'une union morale. La révélation nous
 „ apprend la même chose; mais d'une manière
 „ plus distincte, plus étendue, plus propor-
 „ tionnée à tous les esprits. Elle nous mon-
 „ tre l'homme créé à l'image & à la ressem-
 „ blance de Dieu, portant dans le fond de
 „ son être les traits ineffaçables de la Divini-
 „ té: en sorte qu'il lui est impossible de
 „ rentrer en lui-même, & de penser à l'état
 „ dans lequel il a été créé, au péché par le-
 „ quel il est déchu de cet état, & à la mi-
 „ séricorde de Dieu qui l'a relevé de sa chute,
 „ sans appercevoir ses rapports nécessaires
 „ avec lui. „

Il faut voir ce que l'auteur dit sur la fausse
 amitié, les sociétés & l'exemple (t. 1 p. 239);
 sur la Providence (p. 309); sur l'humilité
 & sur l'orgueil (p. 382); sur la connoissance
 de la vérité (t. 2 p. 1); pourquoi l'orgueil-
 leuse philosophie rejette l'Evangile (p. 77);
 du cri que les créatures adressent à l'homme
 (p. 305); &c. &c. Par-tout on trouvera
 des réflexions & un langage dignes de la

morale chrétienne. " C'est avec une élo-
 " quence simple & vraie (dit un homme
 " qui a bien apprécié cet ouvrage) que M^r.
 " l'abbé Grou expose les vices & les travers
 " du monde , dans la vue de les guérir , &
 " de porter tous les hommes à la pratique
 " des vertus chrétiennes & évangéliques. Un
 " tel ouvrage ne fait pas moins d'honneur
 " à son esprit qu'à son cœur , & il se mon-
 " tre pour ces deux rapports le digne inter-
 " prete d'un des plus grands Saints & des
 " plus beaux génies qui aient jamais exis-
 " té. „ (a)

(a) L'auteur va plus loin & appelle St. Au-
 gustin *le plus grand philosophe , le génie le
 plus élevé , le premier Docteur de l'Eglise &c.*
 Les superlatifs , les éloges exagérés & qui sup-
 posent d'odieuses comparaisons , ne sont pas
 dignes d'un homme d'esprit , d'un homme ju-
 dicieux & modéré tel que Mr. l'abbé Grou.
 Il seroit difficile de savoir pourquoi St. Atha-
 nase , St. Jérôme , St. Leon , St. Chryostome ,
 St. Grégoire de Naziance , doivent être mis
 après St. Augustin. D'autres ont parlé ainsi avant
 Mr. l'abbé G , j'en conviens ; mais est-ce une
 raison de le répéter ? Et quel abus un tel ar-
 gument n'auseroit-il pas ?



Aux Soldats. Par Mr. de Bouffannelle, brigadier des armées du Roi &c. A Paris chez Delaguette 1787. 1 vol. in-8°.

Cet ouvrage respire par-tout la valeur & le patriotisme. Persuadé que l'exemple est plus puissant sur les esprits que les plus beaux préceptes, l'auteur ne manque jamais de les faire venir à l'appui de ses leçons. Par-là son livre utile aux soldats, devient en même tems agréable à tout autre lecteur. C'est un recueil de traits intéressans, tirés indifféremment de l'histoire ancienne & moderne.

M^r. de Bouffannelle est bien loin de regarder la religion comme incompatible avec le courage & les fonctions militaires: il est au contraire persuadé qu'il n'y a point de plus braves soldats, que ceux qui ont de la piété; aussi ne cesse-t-il de la leur recommander, comme la base de tous leurs devoirs, & il cite à ce sujet des exemples aussi curieux qu'édifiants. — Nous avons déjà eu occasion de citer sur ce sujet un mot fameux de Gustave Adolphe *, & de le vérifier par des considérations de plus d'un genre **; nous y ajouterons ce passage tiré de la *Vie du Dauphin, duc de Bourgogne*, l'espérance & les délices de la France, un de ses plus sages & plus vertueux guerriers. " La bonne discipline " (c'est le Prince lui-même qui parle) con-

tribue

* 15 Juill. 1780, p. 432.

** Juill.

1770, p. 10.

15 Juill.

1780, p. 430

& suiv. —

1 Juill. 1782,

p. 313 &

suiv.

„ tribue infiniment à la force des armées;
 „ mais la discipline seule ne feroit que des
 „ esclaves. Il faut qu'elle soit tempérée par
 „ la confiance, & que la religion l'accom-
 „ pagne, pour former une troupe invincible.
 „ La discipline dispose à la religion, & la
 „ religion soutient la discipline. La valeur
 „ commandée par la religion est une valeur
 „ de réflexion, incapable de se démentir;
 „ celle qui n'est fondée que sur la rivalité
 „ des nations, l'impétuosité de l'âge, la
 „ crainte des châtimens, en un mot, sur
 „ des motifs humains, est irrégulière & ca-
 „ pricieuse : c'est une fièvre qui donne une
 „ certaine force dans les instans d'accès, &
 „ qui laisse dans l'abattement le moment
 „ d'après. De deux ennemis qui paroissent
 „ également mépriser la mort, l'un parce
 „ qu'il a la conscience bonne, & l'autre
 „ parce qu'il n'a point de conscience, le
 „ premier a sur le second tout l'avantage
 „ d'un homme de sang froid qui combat
 „ contre un insensé & un furieux. Un sol-
 „ dat qui a de la religion, & pour qui la
 „ conscience est la première règle de disci-
 „ pline, sera toujours soumis à son officier,
 „ patient dans les travaux, intrépide dans
 „ le péril, & tout autrement brave que ce-
 „ lui qui, n'ayant point de conscience, ou
 „ l'ayant mauvaise, fait qu'il hazarde tout
 „ en hazardant sa vie. „

Le même Prince, portant ses vues plus
 loin & étendant sa réflexion sur les succès
 du général & l'issue définitive des combats,

Vie du
 Dauph. duc
 de Bourg.
 t. I. P. 317.

s'exprime de la sorte. " Le plus habile Ca-
 pitaine, s'il est de bonne foi, avouera
 qu'il a fait des fautes dans les campagnes
 qui lui ont été les plus glorieuses; qu'il
 a échoué dans une entreprise bien con-
 certée, & réussi dans une autre qui pa-
 roissoit téméraire. Il n'y a ni mesures, ni
 bon conseil, ni nombre de troupes, ni
 bravoure qui puisse assurer un général de
 la victoire. Un rien dans un jour de ba-
 taille jette le découragement & l'épouvante
 dans une armée deux heures avant pleine
 d'ardeur. Un coup de vent, un nuage de
 poussière décide de la perte ou du gain
 d'une bataille. Demandez à cette armée
 pourquoi elle fuit devant un ennemi qu'elle
 a battu la veille; personne n'en fait rien.
 On ne peut pas croire qu'on ait fait ce
 qu'on a fait. C'est dans ces occasions l'es-
 prit du *Dieu des armées* qui souffle où
 il lui plaît, l'audace ou l'épouvante (a).
 Dans l'ordre même ordinaire des choses
 & dans le courant du service, il n'en est
 pas moins vrai qu'un bon général est ex-
 posé à des mécomptes; & il fait des fau-
 tes par la raison qu'il est homme, & qu'il

(a) C'est ce que les commandans des armées ne sauroient trop reconnoître, au milieu des splendeurs du triomphe; c'est ce qu'a sagement & humblement avoué Charles-Quint après la victoire de Mühlberg, en corrigeant la vanité de Jules-César: *je suis venu, dit-il, j'ai vu, & l'Eternel a vaincu.*

ne sauroit ni tout embrasser ni tout prévoir „ Oui sans doute ; mais ces *mécomptes* & ces *fautes* ne s'évitent & ne se commettent que selon les décrets & les dispositions du *Dieu des armées*.



Lectiones theologicae, quas in suis scholis habet sacra Facultas Nanceiensis. *A Nancy, chez Bachot; à Luxembourg, chez l'imprimeur du Journal. 1787. 1 vol. in-12.*

LEs lecteurs orthodoxes seront bien charmés de la continuation de cet ouvrage, dont nous avons fait connoître le premier volume dans le Journal du 15 Janvier 1786, p. 107. Ils trouveront dans ce *Traité de la Grace*, la même science alliée aux mêmes règles d'une critique sage & modérée, d'une doctrine saine, & d'une parfaite catholicité. L'attention des auteurs (a) s'est portée particulièrement sur les matieres qu'une secte obscure & infiniment dangereuse a défigurées par tous les artifices de

(a) Le volume précédent ou *Traité de Matrimonio* est entièrement de Mr. Mezin ; quoique la suite soit de deux mains différentes, on n'apercevra aucune bigarrure dans les principes, qui sont parfaitement les mêmes dans les deux savans & respectables auteurs. Le traité de l'Incarnation paroitra dans deux mois, & les autres successivement dans l'ordre des études de la Faculté. On ne peut encore déterminer à quel nombre de volumes monter.

l'erreur, pour faire de la théologie chrétienne une école de déisme ou d'athéisme (a). Il faut voir avec quelle étendue & quelle justesse d'érudition ils suivent la marche du prédestinarianisme depuis son origine jusqu'à ces derniers tems, & concluent en faveur du décisif argument de la prescription (b). On fait que les fanatiques de la *petite église* ont voulu faire passer pour un phantôme l'existence bien réelle de cette hérésie dans le 5^e. & le 9^e. siècles. En faut-il être surpris, puisque les mêmes sectaires prétendent n'être que des phantômes au milieu de nous, qui les voyons, qui les touchons, qui sommes affligés autant de leurs blasphêmes, que de leur scandaleuse conduite qui a fait

montera le cours entier: on peut seulement assurer qu'on ne s'étendra jamais plus que dans ces premiers traités, que les volumes demeureront indépendans les uns des autres, & qu'on pourra toujours se les procurer séparément.

(a) Rien de plus avéré que les rapports intimes & indivisibles de l'athéisme avec la secte de St. Médard. Voyez le J. du 1 Nov. 1786, p. 332.

(b) Effectivement toute hérésie anciennement existante & condamnée, est un argument sans réplique contre celles qui ressuscitent l'ancienne erreur. Il suffit, selon la remarque de Tertullien, de leur prouver qu'elles ont déjà existé *Sic facilius traducentur dum antè jam tunc fuisse deprehenduntur, aut ex iis quæ jam fuerunt semina sumpsisse*. Tert. de Præf. C. 33. Après cela toute discussion théologique devient inutile.

place à l'hypocrisie des fondateurs (a). En faut-il être surpris puisque le diable, *pere du mensonge* * & de toutes les hérésies, n'a pas, suivant la remarque de St. Evremont & de Thomas Brown (deux philosophes non suspects en cette matiere), de plus sûr

* Joann.
VIII. 44.

(a) « Adorons la Providence, dit un auteur moderne, qui n'a pas voulu que l'hypocrisie d'une secte fourbe & artificieuse en imposât longtems par des dehors de vertu, si gênans pour des hommes corrompus! Aujourd'hui les mœurs & la conduite des Jansénistes les décréditent autant que leurs erreurs, au lieu que les fondateurs de la secte couvroient leur hétérodoxie du masque de la piété. Les farces de St. Médard avoient déjà fait ouvrir les yeux aux bonnes ames qui ne soupçonnent pas aisément malice, les fureurs du *scélérat obscur*, l'interprète & le héraut de la secte, les outrages scandaleux produits dans ces derniers tems, l'irréligion & le libertinage des prosélytes, les artifices employés de toute part pour renverser l'Eglise de Dieu par le fondement, tout cela devient un excellent préservatif contre la séduction; & nous pouvons bien dire avec le sage & pieux Pontife Clément XIII: *Quas foeditates cum legeremus, in mentem nobis venit, Jansenianorum, per simulationem pietatis jacere se volentium in Ecclesia, quam graviter superbiam Deus perculerit, & pestilentissimæ sectæ conatus ad hæc dedecora tandem rediisse permiserit; quasi dixerit Dominus: Revelabo pudenda tua, & ostendam gentibus nuditatem tuam; & regnis ignominiam tuam.* Nahum. 3. *Bref de Clément XIII à l'évêque de Sarlat, 14 Novembre 1764.* »

moïen d'étendre son regne, que de persuader qu'il n'existe pas. (a)

Les petites subtilités imaginées pour éluder les condamnations de Bajus (b), de Jansenius, de Quesnel, de ces esprits oisifs & téméraires qui ont voulu sonder l'abyme des décrets éternels, & substituer le système de la nécessité à celui de la liberté & de la grâce, s'évanouissent comme l'ombre à la vue des réflexions profondes, lumineuses & orthodoxes que leur opposent nos savans auteurs. Si mille fois confondue l'erreur a osé encore reparoître (en particulier dans les *Institutions* de Lyon *), espérons qu'après avoir été traînée derechef au grand jour & déferée au nombreux tribunal des lecteurs catholiques,

* 1 Nov.
1786, p. 330.

(a) 15 Mai 1776, p. 95. — *Ibid.* p. 96.
— 1 Nov. 1783, p. 355.

(b) Je ne puis m'empêcher d'en citer ici un exemple quoique déjà assez connu, mais qu'on ne sauroit trop répéter pour détromper les bonnes ames qui ne peuvent croire que l'impudence de la secte va jusqu'à un tel point. Le saint Pontife Pie V en condamnant 80 propositions de Bajus, avoit dit : *quanquam nonnullæ aliquo pacto sustineri possent, in rigore ac proprio verborum sensu ab autoribus intento hæreticas &c. damnamus*. Eh bien qu'ont fait les grammairiens de la secte ? Ils ont ôté la virgule après le mot *possent*, & l'ont mise après le mot *intento*. Par-là le décret du Pape devient inutile, ridicule, & n'a qu'un objet *chimérique*, tandis que l'erreur est à l'abri de toute condamnation. Voilà un échantillon de la bonne foi & de la délicatesse des gens qui frémissent au nom d'*équivoque* & de restriction mentale.

elle se concentrera dorénavant dans le ténébreux des cœurs corrompus où elle est née.

Je dois encore ici une espece d'explication à l'auteur du *Traité de Matrimonio* touchant un petit mot de critique que je m'étois permis, quoique je sache qu'il ait été complètement satisfait de la réponse que j'ai consignée dans le *Journal* du 1 Avril 1786, p. 552. L'abus qu'on a fait de l'opinion *Quòd sacerdos sit minister Sacramenti*, n'est sans doute pas dans la chose, mais dans les esprits pervers & faux qui tournent tout en corruption. Je joindrai ici pour plus grand éclaircissement une note que j'ai fait ajouter à la dernière édition de la *Théologie de Dens* (1786 à Liege, chez Bassompierre). *Tract. de Matrim.* n. 29, p. 178.

„ *Momenta pro veteri ac olim communissimâ sententiâ, quòd contrahentes sint ministri Sacramenti, diluere non studisset vir prudens ac frugi, si prævidere potuisset quanti abusus quàmque heterodoxæ doctrinæ orituræ aliquandò essent ex illâ quam affectare videtur, probabili ceterùm ac catholicâ sententiâ. Cùm enim illi qui defendunt sacerdotem esse hujus Sacramenti ministrum, ed redigantur, ut separare aliquandò a matrimonio valido & christiano dignitatem Sacramenti omninò debeant (quod in veteri illâ ac nativo sanè lumine conspicuâ sententiâ non fit unquàm, nec fieri apud Christianos potest); câ separatione nimis quantum abutentes, cùm inconsulti quidam theologi, si tamen hoc dignandi sint nomine, tum jurisconsulti*

risconsulti ecclesiastica potestatis ofores , christianum conjugium pro re merè civili ac politicà habendum esse dicitarunt , tantumque sibi sumpserunt audaciæ , ut doctrinam universalis Synodi Tridentinæ quæ impedimenta dirimentia spectat , vel exploderent protervè vel ridiculà explicatione eluderent. Quem scopulum plenis velis effugimus , dùm inseparabilia omninò & matrimonium & Sacramentum dicimus , cum illis demùm omnibus qui a recentiori opinione abstinent , & illam quam Benedictus XIV communiorem vocat magisque receptam sententiam , majorum more profitentur. „

“ Attamen pro authoris nostri & magni nominis theologorum vindiciis , hoc diligenter observandum , in illà quoque sententià falsa penitus esse , neque minùs orthodoxæ doctrinæ quàm logices accuratæ regulis adversari profana illa ac ethnica de Christianorum conjugio paradoxa , quæ ad Launoji (a) ,
hominis

(a) Launoy a pris cette opinion du schismatique de Dominis ; elle étoit parfaitement assortie à son esprit bizarre , paradoxal & faux. Indépendamment de son opposition aux décisions de l'Eglise & son attachement à un parti fourbe & dangereux il avoit quelque chose de sinistre dans le caractère qui se déceloit sur sa physionomie. On fait que pour sauver l'honneur de sa mémoire , on fut obligé de brûler un écrit dont l'objet ne fut jamais bien connu. Aiant un différent avec le P. Nicolaï , Dominicain , très-honnête homme & bon religieux , il eut la brutalité de dire , qu'il craignoit plus son canif que sa plume. Adrien de Valois

hominis dubiæ ut minimum fidei & malignioris notæ hypercritici, exemplum, recentiores avi scribilitores quidam evulgârunt. Est enim Ecclesiæ potestas constituendi impedimenta solventia matrimonium independenter a sua qualitate Sacramenti; quia matrimonium etsi non esset Sacramentum, esset tamen contractus non merè civilis, sed religiosus, sed christianus, sed secundùm Evangelii leges initus, quas sanè Ecclesiâ leges habet pro deposito quodam sacratissimo sibi soli commissas. An nimirùm consul aut prætor facta recta servabit, vel an serventur judicabit, hæ leges: Erunt duo in carne unâ... Quod Deus conjunxit homo non separet... Dico

Ces observ. se trouvent quant à la substance en françois, dans le Journ. du 15 Janv. 1786, p. 113. Autres *ibid.* p. 109 & suiv.

Valois le peint comme une ame lâche & adu-
latrice, comme un paralyte importun & de
la plus ferme contenance. Quotidiè, dit-il,
*ad optimum mensas non invitatus accedis,
quotidiè procerum patinas lingis, & tu quidem
eos amicos ac etiam admiratores tuos arbitraris,
cum plerique te adversentur; sperantque & ir-
rideant, improvisò venientem excipiant inviti,
quoniam honestè excludere, domove expellere
nequeunt. Horum è procerum convivatorumque
tuorum numero quidam, magno vir ingenio,
magnâque virtute, nuper interrogatus ab ami-
co, quid ita Launorum petulanis linguæ & ca-
lami scriptorem mensâ suâ dignaretur; ita res-
pondit: quid faciam? Hunc ego hominem amare
non possum, sed molestum effugere non valeo;
discedentem è curia in extremis gradibus stans
diligenter observat.* Adr. Val. *Def. dissert. de
Basilicis.* On trouve le même passage dans les
*Ouvres de Launoy t. 4. part. 2. fol. 361. in
margine.*

autem vobis : quia quicumque dimiserit uxorem &c. *Matth.* 19.... Judicavi eum qui sic operatus est, tradere hujusmodi satanæ in interitum carnis. *1. Cor.* 5. . . Præcipio non ego sed Dominus, uxorem a viro non discedere... Mulier alligata est legi quanto tempore vir ejus vivit. Quòd si dormierit vir ejus, liberata est, cui vult nubat, tantùm in Domino. *1. Cor.* 7. Honorabile connubium in omnibus, & thorus immaculatus. *Heb.* 13. . . *An arguet, si Uxorem patris sui aliquis habeat? 1. Cor.* 5.... *Nonne dùm diceret Christus (Matth.* 5. *ÿ.* 32). Quia omnis, qui dimiserit uxorem suam, facit eam mœchari: & qui dimissam duxerit, adulterat, consuluerat civium mores & leges, insanumque forum aut populi tabularia?... *Porrò si nullum sit apud Ecclesiam jus hæc in materiâ intercedendi, quis ethnicos aut barbaros ritus a Christianorum conjugio arcebit? Quis polygamiam aut polyandriam justo imperio profligabit? Quis vetabit ne communitas uxorum ex Platonis & Catonis mente constituatur? Ne vinculum matrimonii rumpatur? Ne frater, ægyptiaco more, sororem ducat? Ne juxta Neronis & Heliogabali exempla solemnesque nuptias, & doctrinam a Paulo (Rom. 1.) detestatam, viris nubant viri?... Numquid Platone sapientiores, graviores Catone sunt, qui leges hodièdùm figunt atque refigunt? Numquid exploratiora habent naturæ & rationis jura?... Heu mihi! quòd recident christiani*

mores, conjugalis sanctitas, & in universum quæ ad castitatem, rem in Evangelio summam, quovis modo se vertunt? Anne tantà in re atque causà, magna illa, sœcunda, sollicita, sancta Christianorum mater, Ecclesia mutam & alienam se præstabit? Neque fandi quidquam aut imperandi suis ipsa filiis acceperit a sponso potestatem? „

“ Quis autem tam insulsè se dabit, ut vetandi quidem, non autem dirimendi ejusmodi contractus, contendat jus esse apud Ecclesiam Christi? Nam si ità esset, ergò & valida nefandi matrimonii vincula & religiosè servanda, & perseverare in illis fideles deberent... Sed ne diutiùs istis pseudo-philosophiæ deliramentis detineamur, huic quæ per iniquitatem temporum necessaria videbatur, annotationi finem facimus. „

Le contenu de cette note a été depuis peu amplement confirmé par une triste preuve de fait. Un jeune avocat, étrangement égaré dans toute cette matiere, mais conséquent dans cet article, n'a pas cru pouvoir enlever à l'Eglise l'autorité législative sur le mariage, sans adopter toutes les abominations dont il est parlé dans cette note. Il a dû faire assaut d'absurdités, d'indécence & de blasphêmes, pour accréditer son paradoxe, & faire un code de mariages qui seroit rougir les femmes d'O-tahiti *. — Un autre philosophe avoit été abominations, conformément au même prin-

* 1 Avril
1787, p. 527.

cipe (a). Tant il est dangereux de toucher à cette grande base de la société, de vouloir en transporter les règles d'une législation à l'autre (comme l'a sagement remarqué M^r. de Luc dans un discours énergique qui ne sauroit être trop médité [b]), de vouloir

(a) *Plan de législation sur les matières criminelles. A Amsterdam, chez Vlam 1778.* Ames pures & chastes, pardonnez à la nécessité le plus court sommaire possible que je fais de quelques articles de cette infamie, digne pendant de celle du jeune étourdi de H. « Les » loix contre l'inceste sont des loix de bien- » féance, mais la nature n'y répugne pas... » L'ancien Testament nous en laisse des traces. » Voyez l'histoire de Loth... Les Romains en- » nemis des Perses prétendirent que chez eux » les meres couchoient avec leurs fils, & que » pour parvenir au rang de Mages, il falloit » naître de cet accouplement... En France » on n'a aucune peine contre ce délit; cepen- » dant il est des tribunaux qui ont fait brûler » le pere & la fille... Je ne porterai aucune » peine sur l'inceste, jusqu'à ce que toutes » les nations soient d'accord sur ce fait avec » la raison ». p. 144. — « La sodomie est plu- » tôt une dépravation de goût qu'un crime, » à moins qu'on ne corrompe de jeunes en- » fans... On nous dit que Socrate & César, » l'honneur de leur siècle, se déshonorèrent » par cette turpitude. Constantin II & Constance » firent des loix sévères contre la sodomie, & » *criminaliserent* ce que le vainqueur de Rome » chérit & ce qu'Adrien divinisa ». p. 148.

[b] 15 Sept. 1786, p. 107. & suiv. — Aux réflexions d'un philosophe, d'un protestant, joignons celles d'un homme que l'Eglise de France regarde comme le dernier des Peres. « Que » l'on se mette à raisonner, dit Bossuet, » sur la doctrine des mœurs, sur la char- » » teté,

foumettre à la mobilité & au caprice des loix humaines, ce qui peut être à peine réglé, & contenu dans des bornes sages, par l'éternelle & immuable définition de Dieu!



Catéchisme philosophique, ou recueil d'observations propres à défendre la religion chrétienne contre ses ennemis. Troisième édition, corrigée & considérablement augmentée. A Liege, chez J. F. Bassompierre, imprimeur de S. A., & chez Lemarié; à Gand, chez Poelman; à Ypres, chez Walwein; à Anvers, chez Grangé; à Bruxelles, chez Dujardin; à Luxembourg, chez l'imprimeur du Journal. 1787. 3 vol. in-12. Prix 4 liv.

JE n'ai rien à dire de cette nouvelle édition, sinon qu'elle est beaucoup augmentée, & qu'on lui a donné toute la correction

» teté, sur le mariage; où n'ira-t-on pas?
 » N'a-t-on pas vu la polygamie enseignée par
 » les Protestans & en spéculation & en pra-
 » tique?... Mais quand on en fera là, que se-
 » ra-ce que ce *bon sens* dans les mœurs, si-
 » non ce qu'il plaira à un chacun... Il fau-
 » dra réduire tout à la généralité de l'amour
 » de Dieu & du prochain, en quelque sorte
 » qu'on l'applique & qu'on le tourne après
 » cela.... Combien ont dogmatifé les Ana-
 » baptistes & autres enthousiastes sur les ser-
 » mons, sur les châtimens, sur la maniere de

tion possible. Ce que je dois sur-tout aux soins tout particuliers de M^r. Baffompierre, dont l'assiduité, la patience, & la scrupuleuse attention dans l'examen des épreuves, tendent à ressusciter l'ancienne exactitude de la typographie. — Quant à ce qui me regarde personnellement, je ne puis que saisir l'occasion de remercier le public de l'accueil fait à un ouvrage, publié d'abord dans un tems d'inquiétude & de trouble (1773), & que des circonstances plus favorables m'ont mis à même de reproduire pour la troisième fois dans un état un peu plus satisfaisant (a). — La précaution que l'on a prise de diviser

» prier, sur les mariages, &c? » — Après tout cela il est plus qu'inutile de citer, comme je me l'étois proposé, les loix ecclésiastiques & civiles, puisqu'elles n'ont jamais varié sur ce point, constamment d'accord en cela, avec la raison, l'expérience & la croyance catholique. — Je me suis trompé en disant (dern. Journ. p. 556) que la Magistrature belge avoit observé *la loi du silence* lorsque cette nouveauté commençoit à affecter la législation établie; elle n'avoit pas cette *loi* & ne l'a pas observée; le conseil de Luxembourg en particulier a fait les représentations les plus fortes en date du 29 Avril 1785, mais qui n'ont été suivies d'aucune disposition.

(a) Dans le tems où l'on ne savoit pas, & où je croïois que l'on ne sauroit jamais que j'étois l'auteur de cet ouvrage, j'ai cru pouvoir en parler comme j'aurois fait d'un ouvrage étranger *. Aujourd'hui j'en suis bien confus. En lisant cet article, j'en ai rougi vis-à-

* Janv. 1774, p. 15.

vifer l'ouvrage par *numéros*, fixe l'état de la Table & détermine les citations d'une manière invariable pour toutes les éditions qu'on pourroit en faire dans la suite.

 L'imprimeur aiant au défaut de papier uniforme, employé du papier de différente grandeur, les relieurs doivent veiller à l'égalité du format en évitant toute bigarrure entre les volumes.



De la raison dans l'homme, seconde région ; ou la raison dirigée dans la recherche du bien, par le sens moral ; par Mr. l'abbé Bremont, docteur de la faculté de théologie, & chanoine de l'église de Paris : de l'académie des Arcades de Rome, &c, tom. cinquieme. A Paris, chez la veuve Hérissant. 1787.

C'est la suite du savant & lumineux ouvrage dont nous avons fait connoître le plan & le premier volume *. On voit ici l'excellence & les sublimes opérations de la raison dans les connoissances pratiques, dans les regles de conduite & de mœurs. C'est la raison dirigée par le sens moral, sens qui n'existe que dans l'homme, & qui seul suffit pour le différencier éternellement d'avec ce

vis de moi-même. J'en ai parlé sur un autre ton, en annonçant les nouvelles éditions & les traductions qu'on en a faites *.

qu'il y a de plus subtile & de plus étonnant dans la brute. — Il est inutile d'observer que l'auteur n'envisage pas ici la raison, par abstraction de la révélation, sans laquelle c'est un être mobile, volage, incertain dans toutes ses opérations, moins capable encore d'une bonne morale fortement & conséquemment conçue, que de toute autre chose ; mais par comparaison aux êtres qui sont destitués de raison, & qu'une absurde philosophie a prétendu élever à l'homme.



La vie de Saint Vincent de Paul, instituteur & fondateur des prêtres de la Mission & des filles de la Charité. A Paris, chez la veuve Hérissant. 1787. 2 vol. in-12.

Cette Vie est dégagée de plusieurs détails qui se trouvent dans celle que feu M^r. Collet, prêtre de la mission, a publiée en 1748, en 2 gros vol. in-4^o. ; détails que l'on a regardés comme assez peu intéressans aujourd'hui. Malgré ces suppressions, cette nouvelle Vie est encore très-pleine ; & ainsi qu'il est dit dans l'Avertissement, „ elle a par elle-même, & indépendamment des talens de „ l'historien, de quoi intéresser vivement le „ clergé de France, la noblesse & le peuple „. Comme St. Vincent de Paul étoit un des grands adversaires de la feste qui trouble

15. Août 1787.

583

l'Eglise depuis plus d'un siècle, & l'ébranle
aujourd'hui jusques dans ses fondemens *,
qu'il a le plus contribué à réprimer & à con-
fondre ses intrigues dans les commencemens (a),
sa mémoire doit être particulièrement chere
aux Catholiques, par-là même que les sec-
taires ont tâché de la ravalier comme celle de
tous les hommes vertueux qui les ont com-
battus. (b)

* I
1786, 1
— I
1787, 1



Extrait d'une lettre adressée à l'auteur des
Affiches de Dijon, par M. Laureau. *Tout le
monde connoît ces deux vers de la Henriade
sur la capitale du monde chrétien :*

Rome dont le destin, dans la paix, dans la
guerre,
Est d'être en tous les tems maîtresse de la
terre.

*Parmi les différens commentateurs & cri-
tiques*

(a) *Studiofissimè egit, ut serpentes errores,
quos simul sensit & exhorruit, amputarentur,
debitaque judiciis apostolicis obedientia præstare-
tur ab omnibus.* Brev. rom. Lect. 2. in Festo
St. Vinc. de P.

(b) « La Reine regente, Anne d'Autriche,
» lui donna sa confiance, & le nomma mem-
» bre du conseil de conscience. Pendant dix
» années qu'il fut à la tête de ce conseil, il
» ne fit nommer aux bénéfices que ceux qui
» en étoient les plus dignes. L'attention qu'il
» eut d'écarter les partisans de Jansenius,
» l'a fait peindre par les historiens de Port-
» Roial comme un homme d'un génie borné
» (car qui peut avoir du génie aux yeux des
» sectaires, sans être leur partisan ?) ; mais
» ils n'ont pu lui refuser une vertu peu com-
» mune ». *Dict. Hist. Ausbourg 1781.*

tiques de ce poëme, les uns ont mis ces deux vers au nombre des beautés qu'ils y ont reconnues; les autres les ont trouvé gigantesques & ampoulés. Il y a environ huit ou neuf ans que tandis que je réfléchissois sur cette singulière contradiction entre gens qui se donnent pour les oracles du goût, il me tomba par hazard entre les mains un volume des Œuvres de Godeau, évêque de Grasse & de Vence. J'y trouvai une pièce intitulée Epître à ma bibliothèque, où je lus avec la plus grande surprise les deux vers que voici :

Rome dont le destin, soit en paix, soit en
 Est de se voir toujours la Reine de la terre, ^{guerre,}

Un homme de cette ville, distingué dans sa profession par des talens peu communs, à qui je fis part de cette découverte, me demanda ces deux vers pour les envoyer à Paris à un homme de lettres de ses amis, notre compatriote, occupé alors à faire des observations sur plusieurs ouvrages de Voltaire. Je ne crois pas qu'il en ait fait usage, ni qu'aucun des critiques de ce poëte ait paru avoir connoissance de ce plagiat. Au reste, quoique je me serve de ce terme, je suis bien éloigné de blâmer le poëte d'avoir tiré de la poussière deux vers inconnus, dont la pensée est très-belle, selon moi, pour les mettre dans un ouvrage fait pour être beaucoup plus répandu. Je laisse aux connoisseurs à décider si ces deux vers ont gagné ou

perdu de leur expression en passant par la
filierè du chantre de Henri, &c.

Ce n'est sans doute pas une grande affaire que de s'approprier deux vers, mais cela ne laisse pas que d'étonner de la part d'un poète tel que Voltaire, & ne cadre pas avec l'idée qu'on a communément de son originalité. Il est vrai que cette originalité lui est contestée par de bons juges, mais on sent bien que ce jugement n'est pas celui de ses admirateurs. Quoiqu'il en soit, si cette originalité existe, elle a (comme le remarque Mde. la comtesse de Genlis dans les *Veillées du château*) quelque chose de monotone qui ne s'accorde guere avec le génie. Elle observe que cet écrivain, dont on a voulu faire un homme universel, est cependant borné à une seule maniere d'écrire, à une seule espece de talent : il ne fait point changer de ton, ni varier son style ; qu'il écrive une histoire, un roman, une lettre, c'est toujours le même homme. Cette uniformité, cette monotonie, preuve d'un génie très-limité, est appelée par quelques fanatiques, *le cachet de Voltaire*, & ils ont raison, c'est le cachet de la médiocrité. On le trouve, disent-ils, dans le moindre billet. Cela doit être, puisqu'il n'a qu'une maniere, & que pendant soixante ans il n'a cessé de répéter, jusqu'à la satiété, les mêmes plaisanteries & les mêmes déclamations.



La Taupe & l'Alouette.

Fable.

DAns les beaux jours de la saison char-
 mante,
 Où le plus doux spectacle aux regards se pré-
 sente,

La Taupe, au lever du soleil,
 Sortit de son trou près du gîte,

Où l'Alouette avoit pris son sommeil.

Aussi-tôt celle-ci l'invite
 A célébrer l'astre vermeil,

Dont les feux renaissans rendent à la nature
 Sa plus ravissante parure. —

O qu'il est beau, qu'il est charmant !

S'écrioit-elle, & qu'il est bienfaisant !

C'est lui qui rend aux prés leur riante verdure ;

C'est lui qui dans les champs parés de mille
 fleurs

Fait éclater les plus riches couleurs.

La nuit enveloppant la terre de ses ombres,

Y semble de la mort jeter les voiles sombres ;

Mais au retour brillant des rayons du soleil

Qu'annonce à l'horizon l'aurore avant-cou-
 rière,

Tout vit, tout se ranime, & dans un gai ré-
 veil

Retrouve sa vigueur première.

La fertile rosée & les douces chaleurs

Fécondant le sein de la terre,

De toutes parts je vois croître les fleurs,

Je vois monter & reverdir les plantes ;

J'admire leurs beautés naissantes.

Soudain prenant l'effort vers l'auteur radieux

De ces agréables spectacles

Enfantés par tant de miracles ;

Je redouble mon vol, & je m'éleve aux cieux.

Du plus près que je puis, mon œil le considère :

Toute ma voix alors & mes plus tendres chants

Ne peuvent exprimer tout ce que sa lumière

M'inspire de doux sentimens. —

Que

Que me contez-vous-là ? Répond l'aveugle
 Taupé,
 Digne de figurer dans les tableaux d'Esopé ;
 Quoi ! vous croïez bien ferme au soleil, aux
 couleurs,
 Aux fleurs, à la verdure, aux raïons de lu-
 mière ?
 Sans doute vous rêvez, ma crédule commere,
 C'est votre enthousiasme, ou ce sont vos va-
 peurs
 Qui vous font adopter si stupide chimere.
 Non : rien de tout cela ne sauroit exister
 Que dans un cerveau creux & prompt à s'exal-
 ter ;

Car, dites-le moi, je vous prie,
 N'est-ce pas fanatisme & folle rêverie
 De juger existant ce qu'on ne peut toucher ?
 De tenir pour certain ce qu'on ne peut com-
 prendre ?
 Or, ce fameux soleil, j'ai beau penser, cher-
 cher,
 Avec tout mon esprit je n'y puis rien en-
 tendre.
 Concluez avec moi : donc il n'existe pas.
 Je sens la dureté des pierres sous mes pas :
 Je discerne le goût & l'odeur des racines
 Dont j'affaisonne mes repas.
 J'entends quelquefois le fracas
 Que fait le vent dans les forêts voisines ;
 Voilà ce que je crois ; mais toutes ces beautés
 Dont vos sens, dites-vous, sont ravis, enchan-
 tés,
 Ne sont que duperie, & qu'imposantes fables
 Que le préjugé seul peut croire véritables.
 Les habitans de l'air, aisément évanés,
 Sont peuple, & bonnes gens faciles à séduire.
 Combien peu, comme nous, sentent les vérités,
 Et savent de l'erreur braver le vieil empire !
 Vive la Taupé ! esprit, talens, tout est chez
 nous ;
 Tous les autres ne sont que des fots que des
 fous. —
 Eût-il fallu répondre à tout ce vain délire ?
 L'Alouette fit mieux ; elle ne fit qu'en rire.
 Cependant notre aveugle & risible animal,

Par cent propos de même étoffe,
Raisonnant toujours au plus mal,
Se prétendoit grand philosophe.

Que d'esprits de nos jours par tels raisonne-

Se prétendent ainsi seuls sentés, seuls savans!

Raillleurs hardis, leur orgueil apostrophe
La foi, la piété, de surnoms méprisans;

Bravant le Dieu qu'au ciel tous les êtres ado-

rent,
Ils blasphément sans frein tout objet qu'ils igno-

rent.
Insensés, ils voudroient au jugement humain
Soumettre tout, jusqu'au pouvoir divin!

Raisonneurs faux & téméraires
Ne suivant qu'une aveugle & malade raison,
Toujours prise au filets de quelque passion,
Ils osent contester les plus sacrés mystères;
Et courent embrasser les plus folles chimères,
Qui flattent tant soit peu les vices de leurs

cœurs.
Laissons les s'éblouir de leurs fausses lueurs,
Du fastueux éclat de leurs phrases altières.

En vain nous vantent-ils leurs sublimes lumières:
Dès qu'ils veulent de Dieu sonder les profon-

deurs,
C'est la Taupe qui veut décider des couleurs.



*Le Conseil utile. Traduit de l'italien par
Mr. Morel *, Docteur.*

* Auteur
de l'Ep. à
un Matér.
1 Juillet
1784, p. 315.

JEune imprudent, ton péril m'intéresse;
Tes sens émus trahissent tes desirs,
Tes yeux en feu sont chargés de tendresse,
Et ton impétueuse ivresse

Cherche, je le vois bien, la coupe des plaisirs.
Tremble; de tous côtés le danger t'environne;
Le nectar où tu cours, le regret l'empoisonne;
Et celle qui te l'offre est un monstre charmant,
Qui vend le repentir & tue en badinant.
A la fuir désormais ton cœur doit se résoudre:
Rien n'est plus séduisant que sa voix & son air;

Mais ses plaisirs ne sont rien qu'un éclair,
Et cet éclair est suivi de la foudre.



Le Pouvoir Oriental.

Fable, par M^r. le marquis de Fulvy.

DE pain d'épice un peuple entier
Au loin fut envoyé de Rheims dans une caisse ;
Et le Roi du país voulut en égaier
Son fils, une enfantine Altesse,
Qui devoit après lui regner.
On lui donna sur eux droit de mort & de vie.
Il falloit à ses loix en tout se résigner ;
Car le petit despote étoit juge & partie.
Ses sujets, comme on croit, furent mal gouvernés.
C'est l'effet reconnu du pouvoir arbitraire.
Vous, tombez! disoit-il, en les jettant à terre ;
Et leur croquoit pour peine une épaule ou
le nez.
Contre ces malheureux l'Altesse courroucée
Avoit toujours raison, les foibles toujours tort.
La maudite loi du plus fort
Ne fut jamais tant exercée.

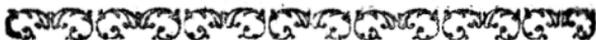


☞ Les gens dont j'ai parlé dans le n^o.
du 15 Juin, p. 263, qui disputent à l'E-
glise l'infailibilité dans les faits dogmatiques,
disputent aussi tout genre d'infailibilité à
l'Eglise dispersée. J'ai trouvé depuis quel-
ques jours là-dessus un passage tiré d'une
source qui leur est chère, & dont je crois
devoir leur faire présent. *Si Episcopi ad
summi Pontificis sententiam tacitè accedant,
atque in eo statu res tranquille permanant,
ità ut per hoc constans illa & uniformis,*

seu (ut Lirinensis loquitur) manifestè , perseveranter , ubique & ab omnibus tradita & agnita doctrina atque fidelis observantia comprobetur ; causa finita est : atque hoc modo plures hæreses , citra generale concilium , suppressæ aut sublatae noscuntur. Febr. c. 6. §. 8. n. 6. p. 423.



. On souscrit chez Lemarié libraire de S. A. à Liege , pour la nouvelle édition des Œuvres de Mr. le comte de Buffon. Nous ignorons si l'éditeur aura eu l'attention de retrancher différentes spéculations hypothétiques , que le célèbre auteur désapprouve sans doute aujourd'hui lui-même , comme faisant contraste avec tant de morceaux éloquens & admirables , & où sa gloire est compromise par des distractions dont ses vrais amis doivent s'empreser d'effacer le souvenir.



Le mot du dernier Logogriphe est *Pidonasme* , où l'on trouve *palme* , *paon* , *âne* , *moelle* , *os*.

LOGOGRIPE.

DE neuf pieds , cher lecteur , est composé
mon nom ;
En les changeant de lieu , tu trouveras , je gage ,
Un péché qui souvent nous voile la raison ;
Le nom d'un animal qui naît pour notre usage ;
Celui que nous donnons à ceux qu'un même sort
A rangés sous les loix de l'objet qui nous charme ;
Ce qui nous est ravi par la cruelle mort ,
Et dont nous redoutons la perte avec alarme.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 4 Juillet) Il est arrivé depuis peu 8 mille hommes de bonne cavalerie de l'Asie, qui ont été envoyés sur le champ aux frontières du côté de la Mer-noire. — Il n'est plus douteux que le rebelle Mahmoud bacha n'ait été défait, dans un combat des plus sanglans; ce malheureux a été obligé de se retirer avec la plus grande précipitation dans sa forteresse, où il est actuellement assiégé; on a l'espoir le mieux fondé de le prendre. Dix des favoris de ce bacha ont été pris; leurs têtes, aiant été envoyées à Constantinople, sont actuellement exposées sur les portes du Serail, où le peuple accourt en foule pour les voir. Cependant bien des personnes prétendent que ces nouvelles sont exagérées.

La nouvelle importante, dans les circonstances présentes, que l'ancien Kan de Crimée avoit été conduit en deçà du Danube qu'il a passé près de Silistrie, a été apportée ici par un courier, expédié de la part du gouverneur même de la dite ville, & fut reçue avec beaucoup de joie. Ce gouverneur, par ordre de la Porte même, avoit pris des mesures pour que ce prince fût, à la vérité,

II. Part.

R 1

mieux servi dans sa ville, qu'il n'avoit été dans les divers endroits où il avoit passé, mais en même tems aussi beaucoup mieux gardé. Ce prince, quoiqu'il doive être certain qu'on n'attentera point à sa vie dans les Etats du Grand-Seigneur, paroît cependant toujours être de la plus mauvaise humeur : on n'est pas encore bien certain que la petite isle de Negrepont soit destinée pour sa retraite. Il se pourroit qu'on le fît venir à Constantinople, où l'on desire ardemment de voir cet ex-Kan, qui a fait tant de mal à la Porte.

On fait actuellement, que la conférence que M^r. l'envoïé de Russie, avoit demandée avant son départ pour Cherson, a roulé sur plusieurs points d'une conséquence majeure.

1^o. *Le ministre ottoman a demandé des éclaircissemens sur la conduite du consul russe à Alexandrie, où cet agent de l'Impératrice a tenu une correspondance traitreuse avec les beys rebelles; le crime est prouvé par des lettres authentiques, qui ont été interceptées.*

2^o. *Les consuls russes, établis dans la Moldavie & la Valachie, ne se comportent pas avec plus d'honnêteté & de probité que celui qui est établi à Alexandrie; ceux-ci accordent sans examen des passeports & une protection illimitée à tous les sujets du Grand-Seigneur, qui veulent sortir de ses Etats; par ce moïen, les consuls russes encouragent & favorisent les émigrations de plus en plus, ce qui est expressément contraire à la lettre du dernier*

traité, conclu entre les deux empires. 3°. La Russie a donné asyle, au prince fugitif de Moldavie, Alexandre Maurocordato, ce qui est précisément défendu par le traité de Kainardgi. M^r. l'envoïé russe n'ayant pas prévu ces plaintes & n'étant pas préparé pour y répondre, se chargea de les exposer à sa Souveraine; le gouvernement attend avec la plus grande impatience une satisfaction sur ces trois points, proportionnée à leur importance; il insiste encore très-fortement pour être éclairci sur le véritable dessein du voïage de l'Impératrice en Crimée.

La Porte met sa marine sur le pied le plus respectable; il n'est pas douteux, qu'en peu de tems, elle ne soit formidable. Le Grand-Seigneur a vu lancer à l'eau un vaisseau de guerre de 74 canons, qui a été construit sous la direction de M^r. le Roi, constructeur françois, dont les talens sont universellement reconnus. Cet habile officier s'est acquis, à cette occasion, toute la gloire possible: le Grand-Sultan lui en a témoigné publiquement sa satisfaction, en le faisant couvrir en présence d'une foule immense de spectateurs de tout rang, d'une superbe pélicie d'hermine; les autres officiers, ses camarades & ses coopérateurs, ont joui aussi de la même faveur; jamais on n'a vu lancer un vaisseau avec plus de dextérité & avec un succès plus complet, que celui-ci l'a été.

R U S S I E.

PETERSBOURG (le 10 Juillet). Les dernières nouvelles, reçues ici de notre auguste Souveraine, sont datées de Kamenoï-Mort; nous apprenons que Sa M. Imp. jouit de la santé la plus parfaite. L'Impératrice a séjourné deux jours à Sébastopolis, & y a visité la flotte, qui consiste en 15 vaisseaux de ligne, en trois frégates & seize chaloupes bombardes. Sa Majesté Impériale a accordé des gratifications considérables aux officiers d'artillerie & à ceux de la flotte du département de la Mer-noire; elle a même fait donner une demi-année de gages aux matelots qui montent les galeres, & une rouble par tête, à tous les soldats & matelots qui se sont trouvés à Cherfon; cette distribution a coûté la somme de 25,560 roubles.

Le Grand-Maître de Malte a témoigné à la Souveraine de Toutes-les-Russies sa satisfaction sur la conquête de la Crimée. Ce Prince a envoyé à Baktchi-Sarai, un des chevaliers de l'Ordre pour complimenter l'auguste Souveraine, & lui présenter une palme ornée de trophées de guerre. Les Tartares ont fait plusieurs députations solennelles vers l'Impératrice, pour la féliciter sur son acquisition de la Tauride; un corps de 3500 cosaques l'a accompagnée dans toute la route. Leurs Alteffes Impériales sont à Catchina; elles y jouissent d'une santé parfaite; on assure qu'elles se rendront à Poulowschsky, le 28 de ce mois.

E S P A G N E.

MADRID (le 12 Juillet). Nous sentons de plus en plus, combien peu de fond il y a à faire sur une paix avec les Algériens. Les dernières nouvelles, que nous en avons, sont en date du 25 Juin. L'escadre de Don Juan de Langara, qui croisoit sur les côtes de cette régence barbare, lui a causé le plus grand ombrage; & le Dey en a été si inquiet, que M^r. de las Heras, chargé des affaires d'Espagne à Alger, a été contraint de faire les plus fortes instances près de notre cour, pour obtenir que cette escadre fût rappelée: il a même été menacé d'en répondre sur sa tête. En conséquence il a envoyé ici le chancelier du consulat avec des dépêches, tendant à cette fin: & déjà en effet l'escadre est rentrée provisoirement dans les ports. Le chancelier est encore en quarantaine; mais ses dépêches ont été remises au ministère. Plusieurs particuliers ont reçu en même tems des lettres, qui toutes confirment l'opinion du peu de solidité, qu'a le système algérien, & l'incertitude de la paix. M^r. de Landreset, que la cour de Lisbonne avoit chargé d'une négociation semblable, a déjà quitté Alger & doit être arrivé en ce moment à Marseille. En attendant il a mouillé le 3 de ce mois à Malaga un vaisseau de ligne portugais & une frégate, destinés à croiser contre les Algériens. —

M^r. d'Expilly paroît par-tout, excepté à la cour.

Sa M. voulant donner au prince des Asturies une preuve de sa tendresse & de son affection, en l'admettant dans son conseil (c'est plutôt l'estime, la connoissance des talens & des vertus, qui doit décider de cela, même dans un pere). Ce prince a assisté le 29 du mois dernier, au travail du ministre de la marine, & il assistera à l'avenir aux autres conseils.

I T A L I E.

VENISE (*le 16 Juillet*). Le sénat vient de recevoir la nouvelle que M^r. Gorgoglione, consul vénitien à Tunis, vient de conclure une trêve entre cette régence & notre république. Cette trêve durera depuis le 15 Juin jusqu'au 15 de Septembre. Il est à espérer que dans cet intervalle, on trouvera moïen de conclure un accommodement. — Il est à présumer que notre flotte, commandée par le chev. Emo, a déjà mis à la voile de Coriou pour entrer dans la Mer-adriatique.

NAPLES (*le 18 Juillet*). A bord de plusieurs bâcimens escortés par quelques galeres, sont arrivés heureusement en ce port la fameuse statue d'Hercule Farnese, & 8 autres beaux morceaux que le Roi a fait transporter de Rome. Nous verrons aussi sous peu le fameux tableau Farnese, qui sera placé dans un endroit public. L'Hercule, & les

autres statues, sont destinés pour le vaste bâtiment des études, où l'on transporterà le muséum de Portici, celui de Capo di Monte, & la bibliothèque.

FLORENCE (le 18 Juillet). Par ordre du Souverain, & sous la direction immédiate du Gouvernement, on imprime les actes & mémoires de l'assemblée, tenue à Florence, par les évêques de la Toscane: l'édition s'en fait avec l'exacritude la plus scrupuleuse sur le protocole, signé par les dits évêques; & dès qu'elle sera achevée, on déposera le susdit protocole original au greffe public, où chacun aura la permission de le collationner avec les mémoires imprimés. En conséquence on prévient le public, que toute autre édition des actes de la dite assemblée, faite avant ou après, qui ne seroit pas conforme à celle-ci, ne pourra être regardée que comme altérée & apocryphe.

Tous les Catholiques de ce païs sont extraordinairement consolés & encouragés par l'issue de ce Concile provincial, qui, à ce qu'on espere, détruira le crédit que l'évêque de Pistoie étoit parvenu à usurper chez quelques Seigneurs de la cour. Les évêques du Concile ont été bien surpris de voir celui de Cortoné, qu'on savoit lié avec celui de Pistoie, se décider fortement contre toutes les nouveautés propres à inquiéter les fideles. On a su depuis que cette espece de conversion étoit due à un religieux, qui après avoir abusé longtems de sa confiance, avoit eu l'audace de lui faire approuver & signer un

nouveau catéchisme, & d'en publier ensuite un autre absolument différent, & favorable aux nouvelles erreurs. L'indignation du prélat opéra ce que toutes les exhortations de ses confreres n'avoient pu obtenir : il renvoia le moine, & s'attacha plus que jamais à la doctrine & à l'union catholique. Puisse la Providence deffiler également les yeux de quelques prélats du premier rang que la bonne foi & les intentions droites mais mal éclairées tiennent dans les liens de quelques moines artificieux & hétérodoxes !

ROME (le 14 Juillet). Dans la nuit du dimanche 1 au 2 Juillet, le Pape a été attaqué, non d'une fluxion de poitrine, comme le disent les feuilles publiques, mais d'un rhumatisme, qui l'obligea à se faire saigner deux fois de suite : il s'en est trouvé fort soulagé ; & l'on assure qu'actuellement le St. Pere est hors de danger. Ce qui a été le sujet d'une réjouissance aussi générale que sincere. La maniere dont s'est terminée la fameuse affaire de la succession de Lepri, a singulierement renforcé l'affection de tous les sujets du Pape, en confirmant l'idée qu'ils avoient de sa justice, ou si l'on veut, de sa générosité & de son désintéressement. (a)

Le St. Siège aiant reconnu, depuis l'avènement

(a) Quand j'ai dit dans le J. du 15 Juillet p. 431, que dans cette affaire, le St. Pere par des ordres secrets avoit fait pencher la balance contre lui-même, j'ai parlé des ordres donnés aux avocats & agens de cette cause,

nement du Roi regnant de Prusse, la dignité royale de la Maison de Brandebourg, l'abbé Ciofani, résident de Sa M. Proffieane près de la cour de Rome, a fait élever le 23 du mois dernier les armes de Prusse sur la porte de son hôtel.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 26 Juillet). Si l'on devoit juger des mesures du ministère d'après le rapport des papiers publics, & même d'après des ordres annoncés avec affectation comme donnés de sa part, il faudroit se livrer à des conjectures, qui se détruiraient sans cesse les unes les autres. Un jour l'on débite, que les armemens sont arrêtés dans nos ports, & que les troubles de Hollande n'exigeront pas même une démarche ostensible de notre part; & le lendemain on assure, que des ordres ont été donnés, pour que les vaisseaux de guerre, nommés pour former l'escadre du commodore Gower, soient prêts le plutôt

cause, pour ne pas la poursuivre & pour ne pas faire usage des pièces qui l'eussent fait décider contre la pupille. C'est bien-là le seul sens de cette assertion; jamais je n'ai songé à des ordres donnés aux juges, qui doivent sans doute juger *secundum allegata & probata*. Mais il y a des cas où l'homme généreux & désintéressé laisse juger la cause contre lui, faute d'administrer les preuves qu'il a en main. — Je crois qu'après cette très-simple observation, la terrible critique que Mr. B. menace de m'envoyer là-dessus, tombera à faux.

possible à mettre en mer, & que les enrôlemens pour la marine se continuent sans interruption. Cependant, au milieu de ces bruits contradictoires, on croit que notre conduite dépendra principalement de celle que tiendra la cour de France. Un courier, arrivé le 23 du duc de Dorset, ambassadeur de Sa M. à Versailles, a apporté des dépêches, que l'on dit favorables à la conciliation des différens, au moien de la médiation proposée par cette cour: & c'est, dit-on, d'après cette perspective, que, les armemens aiant été suspendus à Brest, il a été donné des ordres pareils dans les ports britanniques. Quoiqu'il en soit, cette incertitude continue à occasionner une grande confusion à la bourse. Quarante de nos agioteurs, qui en ont pris occasion de se livrer sans réserve à la manie des spéculations, ont absolument perdu leur crédit: il a même fallu établir un réglemeut pour exécuter tous ceux, qui ne satisferont pas à leurs engagemens aux jours marqués.

Le *Talbot*, navire de la compagnie des Indes-orientales, vient d'arriver à Portsmouth: il étoit parti du Bengale le 27 Janvier, de Madras le 27 Février, & de Ste. Hélène le 30 Mai. Les nouvelles, qu'il apporte, sont assez satisfaisantes; puisqu'elles annoncent, que le feu de la guerre, allumé entre quelques princes de l'Indostan, étoit peu violent & ne sembloit plus devoir se répandre dans les possessions angloises. Tippoo Saïb, le Nizam & les Marattes étoient jusqu'alors les seuls qui fissent la guerre. On

avoit si peu de crainte, que la compagnie y fût enveloppée, que l'on avoit fait une réforme dans les troupes. Le Rayah de Tanjaour étoit mort le 31 Janvier d'une maladie de langueur, après avoir eu la douleur de voir tous ses enfans emportés par une épidémie, qui avoit défolé ses Etats: il avoit laissé sa succession à un étranger, qu'il avoit adopté pour son fils avec toutes les cérémonies, pratiquées dans ces adoptions usitées chez sa nation. Cependant on craignoit, que le Nabat d'Arcot ne vît pas avec indifférence cet arrangement dans un pays, dont il avoit toujours ambitionné la possession.

Il arrive ici tous les jours des événemens propres à honorer le siècle. Mlle. Boydell, niece de l'alderman de ce nom, passant lundi dernier, entre une heure & deux dans Princess-Street Leicester-Fields, avec le S^r. Nichol, libraire dans le Strand, un homme qui marchoit derrière eux tira à la fois deux pistolets sur cette demoiselle sans proférer une seule parole. Quoiqu'ils fussent tirés de si près que le feu prit au mantelet de Mlle. Boydell, elle ne reçut qu'une contusion à l'épaule par une des balles qui glissa sur son corps. Le S^r. Nichol arrêta aussitôt l'assassin, à qui il enleva ses pistolets, & il fut conduit par devant le juge Hyde, qui l'interrogea & entendit les dépositions des témoins. Le résultat de cet interrogatoire, est, que ce malheureux, qui se nomme Elliot, est apothicaire de profession, & qu'il se dit éperduement amoureux de Mlle. Boydell, qui

n'est ni jeune ni jolie, mais qui est très-riche. Voici comme on raconte ce qui l'a porté à cet attentat. Aiant formé des prétentions sur la main de Mlle. Boydell qui ont été constamment rejetées, il s'est déterminé à l'affaîner & à se donner la mort à lui-même. On a trouvé deux autres pistolets chargés dans ses poches, avec lesquels il devoit se tuer, ainsi qu'il l'a déclaré. Il a été conduit à Bridewell d'abord, & depuis deux jours on l'a transféré à Newgate. Il doit être jugé dans le cours de cette session.

— Jeudi dernier il y eut à Kingston, à 10 milles de Londres, un combat à coups de poing entre Johnson & Fry. Il n'y eut presque pas de paris, parce que les spectateurs vouloient tous parier pour Johnson, qui remporta en effet la victoire après un combat d'une demi-heure. Fry eut le visage mis en compote; cependant comme il para plusieurs coups, les amateurs de ce noble exercice prétendent que jamais homme ne s'étoit mesuré avec Johnson avec autant de fermeté & de courage. Voilà comme le courage ainsi que toutes les nobles qualités de l'homme, se dégradent par l'objet & la maniere, & n'en déterminent pas moins l'admiration du stupide public!

On vient de faire l'expérience suivante, en présence de l'académie des sciences de cette ville. " Une torpille vivante fut placée sur une table couverte d'une serviette mouillée. Autour d'une autre table se placerent cinq membres de la société, séparément & sans se toucher l'un l'autre. Deux fils d'archal,

longs chacun de treize pieds, furent suspendus au plafond par des cordons de soie. Un de ces fils portoit d'un bout sur la serviette où étoit le poisson, & l'autre bout fut plongé dans une coupe pleine d'eau qui étoit sur la table où on avoit placé quatre autres vases pareils & remplis d'eau. Celui qui étoit le premier autour de la seconde table mit le doigt d'une main dans la coupe où le bout du fil d'archal étoit plongé, & un doigt de son autre main dans le second vase qui en étoit le plus voisin. La seconde personne assise mit un doigt dans le second vaisseau & le doigt de l'autre main dans le troisieme, & ainsi de suite jusqu'à ce que tous les cinq se communiquassent par le moïen de l'eau contenue dans les cinq coupes. Dans le cinquieme de ces vases on plongea un bout du second fil d'archal, & avec l'autre extrémité une personne isolée toucha le dos de la torpille. Au même instant les cinq personnes dont les doigts étoient dans l'eau éprouverent une commotion comme dans l'expérience de Leyde, au degré de violence près. Cette expérience fut répétée plusieurs fois & toujours avec le même succès. La sensation de la torpille se communique par le même milieu que celle du fluide électrique. Tout ce qui intercepte l'action de l'une, nuit également à l'action de l'autre. Les effets produits par la torpille ressemblent en tout à une électricité un peu affoiblie. „ (a)

M^r.

(a) Je ne prononcerai ni sur l'exactitude de cette

Mr. Herschel persiste à affirmer qu'il a découvert trois volcans dans la lune, deux éteints & le troisieme qui brûle encore. Cela peut être; mais comme il faut de l'air pour les volcans, & même si nous en croions les expériences les plus accréditées, pour toutes sortes de combustions *; & que la lune n'a point d'athmosphere (a), il est prudent de voir à quel point & combien longtems cette découverte se soutiendra avant d'y

* 15 Juin
1787, p. 238.

cette expérience, ni sur les conséquences qui en résultent; je me contenterai de dire qu'elle paroît heurter bien des opinions reçues. Je joindrai un morceau tiré d'un ouvrage dont je rendrai dans peu un compte étendu. « Mr. de Buffon, dit l'auteur, prétend que la chaleur propre de la terre & des corps terrestres est prouvée par l'électricité. Le feu excité par la concussion électrique ne prouve cependant pas une chaleur intérieure active dans les matieres électrisées (quoiqu'un degré de chaleur communiquée puisse les y mieux disposer), mais plutôt un feu dormant. En frappant un morceau d'acier dont la surface & même l'intérieur auront tout le froid de la glace, contre un filx dans le même état, on obtient des étincelles de feu comme si ces corps avoient été antérieurement échauffés. »

(a) Il est certain que s'il y a une atmosphere, autour de la lune, elle n'a aucun rapport avec la nôtre, & que l'air qui la compose, est si délié, si subtil, si différent de l'air terrestre, que relativement aux phénomènes connus sur notre globe, il doit être considéré comme nul, 15 Févr. 1786, p. 251.

— *Observ. phil.* Entr. IV. p. 159.

ajouter une confiance plénier. Il est remarquable cependant que Dominique Cassini a déjà remarqué dans la lune un point lumineux qui l'embarraisoit, & que Don Ulloa en a été si déconcerté, qu'il a cru voir dans la lune un trou qui la traversoit de part en part. Mais le point précis où Herschel place le volcan, est-ce le même que celui qui brilloit aux yeux de Cassini, & celui-ci est-ce le même que celui qui étonnoit Don Ulloa? Voilà ce qui reste à examiner: & quand on fera bien instruit, saura-t-on alors de quelle nature est l'objet sur lequel les observateurs les plus fameux sont si peu d'accord?

BURY dans le Lancashire (le 3 Juillet). L'effroi & la désolation qui se promènent d'un théâtre à l'autre, & qui ont été encore tout récemment témoins de la ruine de ceux de Chester, de Drury-Lane, de Stafford, &c, viennent de se transporter sur le nôtre, où ils se sont montrés avec tout l'appareil de l'horreur. L'oisiveté & la frivolité d'une foule immense de spectateurs étant venues se repaître au spectacle, le théâtre s'enfonça tout-à-coup, &, ce qui est plus étonnant, le toit, les murailles, tout l'édifice s'écroulèrent en même-tems, & entraînent dans un instant 300 personnes. Il est difficile de se former une idée de cette scène horrible. Les cris perçans des blessés, le spectacle des têtes, des bras, des jambes se débattant dans les ruines & luttant contre la mort, formerent une scène insoutenable aux yeux de ceux qui n'étoient pas enveloppés dans le

même désastre. Cinq expirèrent sur l'heure; un grand nombre sont mortellement blessés, dont huit sans espérance de survivre long-tems à ce malheur. Il n'y a ici presque aucune famille dans laquelle la théâtromanie si misérablement mulctée n'ait porté le deuil & la consternation : dans la plupart des maisons on trouve des bras & des jambes cassés, des crânes blessés, fendus, fracassés, &c. (a)

A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 18 Juillet*). Il est vrai, qu'il a été donné des ordres pour faire tous les préparatifs, qu'exige la marche d'une armée de 40 mille hommes vers nos provinces belgiques; mais l'on n'est pas éloigné de l'idée, que cette marche n'aura néanmoins pas lieu; il est même certain que jusqu'ici aucun régiment n'est en marche vers ce pais-là. Si celui de Thurn se rend en Tirol, c'est que la conscription militaire a produit des mouvemens dans ce pais-là. Les circonstances ne permettent pas à l'Empereur de dégarnir la Hongrie, ni les autres Etats héréditaires, voisins de la Turquie ou de l'Allemagne: & certainement, quand même ce ne seroit que pour cette raison, les moïens de conciliation

(a) Autres catastrophes de ce genre, tous les jours renouvelées, & qui ne corrigent personne, 15 Mars 1787, p. 445, & autres toujours en rétrogradant.

conciliation font préférables à la force ouverte.

— Le cardinal de Franckenberg, archevêque de Malines, est parti le 10 de ce mois pour Bruxelles.

Le conseil de guerre vient de prononcer la sentence contre les officiers de la régie des vivres: en conséquence Legisfeld a été condamné à être pendu; Ettlinger à traîner les bateaux le reste de ses jours, & le conseiller de S... à être cassé & à faire une restitution de 5000 florins. Sa M. l'Empereur a fait grace de la vie à Legisfeld qui a été exposé trois jours, à commencer du 9, pendant une heure, au pilori, avec le nommé Ettlinger, ancien secrétaire de la régie des vivres; la sentence des autres coupables a été quelquefois adoucie, & (ce qui a paru étonner le public) quelquefois aggravée par Sa M. I.

CLEVES (*le 1 Août*). On apprend de Berlin, qu'on a donné les ordres les plus pressans pour hâter la marche & la formation d'une armée qui doit être provisoirement de 40 mille hommes. Les soldats en sémestre dans nos environs sont partis avant-hier pour rejoindre leurs corps respectifs: il a été publié le même jour, à son de trompe, tant dans cette ville que dans toutes celles de ce duché, ainsi que des comtés de Meurs & de la Marck, l'avis que tout charron & forgeron qui voudra se rendre à Wesel, y fera employé avantageusement dans le service de l'artillerie. On apprend aussi de cette dernière

ville, qu'il y est arrivé provisionnellement de Berlin 10 à 12 millions d'écus.

MUNICH (le 1 Août). L'Electeur notre Souverain après avoir extirpé dans ses Etats la société des Illuminés & autres associations obscures & dangereuses, continue de porter ses vues sur tout ce qui peut troubler l'ordre des choses religieuses & civiles. Il vient de défendre très-sévèrement dans tous ses Etats, la gazette allemande de Cologne (le *Staats-Böth*) & la gazette de Salzbourg, dont les rédacteurs ne visent qu'à produire l'anarchie & le désordre dans l'Eglise; ignorans & fanatiques, adulateurs & calomniateurs, tout à la fois, ils s'acharnent contre les anciennes & véritables notions, pour accréditer toutes les extravagances du jour. — Qu'ont fait des philosophistes & les dogmatifans fanatiques pour se venger de cette proscription? Ils ont bénévolement imaginé la mort subite de l'Electeur, bien positivement annoncée dans le *Courier du Bas-Rhin*, pour jouir au moins quelques jours de cette gracieuse nouvelle.

L'évêque de Ratisbonne, n'adoptant pas les nouveaux principes des Archevêques-Electeurs quant à la discipline ecclésiastique, s'est adressé au Nonce du Pape, résidant à Munich, pour se faire préconiser en cour de Rome. Les évêques d'Allemagne sont tous disposés à le soutenir, & ne sont nullement dans le système des Electeurs ecclésiastiques.

Selon les papiers allemands, il y a beaucoup de mouvemens dans la Hongrie & dans

le Tirol. Dans ce dernier pais, la conscription militaire & le projet d'établir des Intendances, ont révolté tous les esprits. Selon *le Courrier de l'Empire*, N^o. 109 & 111, on a brûlé dans quelques districts, les armes impériales. — *La Gazette de Brinn*, N^o. 52, assure que les Hongrois ont fait de fortes représentations contre différentes nouveautés; celle de *Francfort*, N^o. 103 rapporte que „ les Etats de Hongrie ne s'expriment pas „ moins énergiquement ni moins respectueu- „ sement dans leurs représentations, que les „ Etats belgiques „. On croit qu'ils obtiendront de Sa Majesté tel redressement que la félicité publique exigera. Ils se flattent qu'il suffira de rappeler à leur Souverain les services qu'ils ont rendus dans des circonstances critiques à son auguste Mere de glorieuse mémoire.

On lit dans un des papiers publics, l'apologue suivant. „ Un législateur asiatique, „ dans la vue de réformer les vices vrais „ ou prétendus de la constitution, avoit „ promulgué un nombre infini de loix nouvelles. Se trouvant un jour indisposé, il fit „ appeller son médecin, homme d'esprit, & „ fort attaché aux institutions de ses ancêtres. Celui-ci ordonna au malade une quantité de médicamens & de drogues, qu'il „ devoit prendre à la fois. Le patient alarmé lui demanda pourquoi il prodiguoit „ tant de remèdes. — C'est pour rendre „ la santé le plutôt possible, répondit le médecin. — Mais parmi tant de remèdes,

„ observa le malade, n'est-il pas à craindre
 „ qu'il n'y en ait qui contrebalancent, ou
 „ même qui détruisent l'effet des autres ?
 „ — Vous avez raison, cela pourroit ar-
 „ river, dit le médecin, j'avoue mon tort ;
 „ mais mon intention étoit de traiter votre
 „ indisposition de la même manière que vous
 „ traitez notre constitution „ — Que
 conclure de cet apologue, sinon que la mul-
 tiple & l'inconstance des loix prouvent la
 foiblesse ou la maladie d'un gouvernement.

P A Y S - B A S.

BRUXELLES (*le 31 Juillet*). L'assem-
 blée générale des États de toutes les pro-
 vinces belgiques devoit faire son ouverture à
 Bruxelles mardi, 17 de ce mois : mais elle
 ne put avoir lieu à ce jour indiqué, parce
 qu'il manquoit encore plusieurs Députés. Tous
 les membres s'étant enfin réunis le même soir,
 l'assemblée se tint le lendemain, 18 Juillet,
 avant-midi, à l'hôtel-de-ville de Bruxelles.
 Pour éviter le tumulte & la trop grande
 presse de la foule, les magistrats avoient fait
 garnir toutes les avenues par des détache-
 mens de volontaires bourgeois ; ce qui n'em-
 pêcha pas, que l'affluence ne fût très-con-
 sidérable. Cependant il ne se commit aucun
 désordre ; & l'assemblée délibéra librement
 sur le parti, qu'il y avoit à prendre dans la
 présente conjoncture délicate. Le résultat fut
 de nommer une députation à Vienne sui-
 vant le desir de l'Empereur : la résolution

fut unanime; & l'on convint, qu'il se rendroit à Vienne des Députés de chacune des provinces. Quoique les Etats fussent très-fermes dans le dessein de soutenir les anciens droits & privileges du païs, l'on déclara néanmoins d'un commun concert, qu'il convenoit de complaire au Monarque dans tout ce qui ne tendroit pas directement à la violation des droits du peuple belge, & de prouver à Sa Majesté, qu'il n'est rien, qu'elle ne doive attendre de leur respectueux attachement, aussi longtems qu'on n'exigera point, qu'ils renoncent à des engagements sacrés & confirmés par serment de part & d'autre. Les Députés, qui ont été nommés par la province de Brabant, sont: du Clergé, M^r. de Maras, abbé de Grimbergue; de l'Ordre de la noblesse, le comte de Limmingen; & du Tiers-Etat, M^r. de Beeckman de Vieufart, échevin de Bruxelles. Cette députation est partie le 27. Avant d'ouvrir sa séance, l'assemblée générale avoit reçu, de la part de nos Sérénissimes Gouverneurs-généraux, des assurances, propres à calmer l'inquiétude, qu'avoit causé la nouvelle de divers mouvemens militaires, ordonnés par l'Empereur. Ces assurances étoient contenues dans une lettre de Leurs A. R. aux Etats de Brabant, dont voici le contenu.

*Très-Révérands, Révérands Peres en Dieu,
Nobles, Chers & Bien-Amés.*

Nous avons examiné votre représentation en date du 16 du courant, par laquelle vous

témoignez vos inquiétudes sur ce que, même après la nomination des Députés des Etats des provinces pour se rendre aux pieds du Trône, la multitude ne se porte à des excès sur des préparatifs militaires simplement ordinaires, en les confondant avec des préparatifs inquiétans, qu'elle prendroit pour des projets de sévérité, contradictoires à la dépêche de Sa M. en date du 3 du courant; excès, qui seroient doublement désagréables dans les circonstances: sur quoi, pour les prévenir, vous nous suppliez de rassurer les esprits. Nous vous faisons en conséquence les présentes pour vous dire, que du moment que les Etats des provinces envoient des Députés aux pieds du Trône, les embarras, dont il s'agit depuis quelques mois, sont regardés comme terminés & finis, & nous sommes persuadés avec vous, que le calme & la sérénité renaîtront d'abord. Cependant, pour calmer le peuple, nous n'hésitons point de déclarer, qu'il ne peut s'agir & qu'il ne s'agira pas de faire aucun déplacement des troupes ou préparatifs militaires inquiétans; de quoi nous nous sommes assurés & concertés avec le Général-Commandant.

Quant aux mouvemens, qu'on annonce parmi les troupes de Sa M. en Allemagne, nous vous assurons, qu'ils se bornent aux ordres donnés à différens régimens de se concentrer sur les frontieres des provinces allemandes de leur cantonnement, sans passer outre, & à celui de Bender, qui est encore dans sa garnison à Fribourg, de se tenir prêt: mais ces mouvemens ne doivent point vous alarmer, dans la persuasion où nous sommes, que la fidélité envers Sa M. de tous les Ordres de l'Etat, de chaque membre en particulier & de la nation en général, les rendra d'abord sans objet, ainsi qu'il est de la connoissance des différens membres des trois Ordres des Etats, à qui nous avons fait communiquer les informations, qui nous ont été transmises à cet égard.

Quant au trésor-royal, au Gouvernement,

15. Août 1787.

613

aux magasins & munitions à Malines & autres effets roïaux, comme le calme sera rétabli, & qu'aucun mouvement ou préparatif inquiétant ne le troublera, nous nous assurons avec vous, que tout tumulte, qui porteroit vers ces établissemens, est peu probable. Il suffira par conséquent dans le cas non prévu d'un tumulte quelconque, que la bourgeoisie se mette d'abord en devoir de l'appaiser sur le pied usité dans semblable cas, & que, selon qu'il s'éleveroit au point que le civil ne pût y obvier, qu'on s'adresse d'abord en forme au militaire pour agir de concert. Du reste on pourra selon le besoin placer un détachement de la maréchaussée aux environs du magasin à poudre proche de la ville de Malines, outre la garde militaire, qui y est stationnée. A tant, Très - Révérends, Révérends Peres en Dieu, Nobles, Chers & Bien-aimés, Dieu vous ait en sa sainte garde.

Bruxelles, le 18 Juillet 1787.

(Paraphé) CR. Vt. (Signé) MARIE, ALBERT.

(Plus bas) Par Ordonnance de L. A. R.

(Contresigné) DE REUL.

(Pour Copie) DE COCK.

L'inquiétude, que cette lettre de L. A. R. devoit servir à calmer, avoit été d'abord causée par un avis, que Mylord Torrington, ministre de la cour de Londres, avoit reçu : il portoit, que le régiment de Bender, en garnison à Fribourg, étoit déjà en marche pour les Pais-bas ; & qu'il avoit obtenu passage par les terres du Palatinat. Cette nouvelle répandue le 16 fut confirmée les deux jours suivans par d'autres avis, qui causerent une sensation encore plus vive. L'on apprit, que l'Empereur avoit effectivement donné des ordres, pour qu'une armée de 40 mille hommes se tint prête à marcher, & que les généraux avoient déjà été tous nommés

à l'exception du commandant en chef. Il étoit naturel, que des ordres, donnés pour faire les préparatifs de la marche, l'on conclût à la marche effective ; & la consternation étoit presque générale : elle dut l'être , non-seulement par les maux qu'on auroit à attendre de troupes étrangères, qui se croiroient tout permis envers des sujets prétendus *Rebells* ; mais aussi parce que cette marche effective ôteroit l'espoir d'un arrangement quelconque. Il devenoit donc douteux, si la députation auroit lieu. La lettre de Leurs A. Roïales, que nous venons de copier, acheva de la déterminer : & le 18 après-midi une députation de l'assemblée en annonça la résolution aux Sérénissimes Gouverneurs-généraux. La veille, Leurs A. R. avoient encore donné une nouvelle preuve de leur desir de réparer les justes griefs du peuple. L'on s'étoit beaucoup plaint d'une publication, faite au mois de Novembre dernier, en vertu de laquelle, pour empêcher la licence de frauder les droits publics, les employés des douanes étoient autorisés à user de force, dès qu'au mot *Arrête* l'on ne se foumettroit point à leur visite & saisie. En conséquence le 17 Juillet il fut donné une déclaration de la teneur suivante.

Comme il nous est revenu, que l'avertissement daté du mois de Novembre 1786, à l'égard de ceux qui n'obtempéreroient pas au mot d'Arrête, prononcé par des employés de nos douanes, seroit interprété d'une façon contraire aux loix existantes, nous déclarons, que cet avertissement ne doit avoir aucun effet, & doit être considéré comme non

15. Août 1787.

615

avenue : défendons à nos employés des douanes de s'en prévaloir pour s'écarter ou agir au-delà de ce qui leur seroit permis selon droit. Déclarons au surplus, que les articles 21 & 22 des édits émanés par la voie de notre conseil de Brabant, du 30 Septembre 1766, & par celle de notre conseil privé, le 27 Août de la même année, serviront seuls de règle sur cette matière respectivement aux provinces, où ces édits ont été promulgués. Mandons & ordonnons à tous ceux qu'il appartient de se conformer à la présente, qui sera affichée aux lieux ordinaires des bureaux des douanes dans ces départemens.

Fait à Bruxelles sous le cachet secret de Sa M. le 17 Juillet 1787. (Étoit paraphé) CR. Vt.
(Et plus bas) Par ordonnance de Sa Majesté.
(Signé) DE REUL.

A présent nous attendons avec une inquiétude des plus vives, mêlée de crainte & d'espérance, l'issue des négociations, qui vont s'entamer à Vienne. Il n'est rien, qu'on ne se promette de la bonté naturelle de l'Empereur. Mais, d'autre part, si cette attente étoit malheureusement trompée, les plus terribles extrémités seroient à craindre. L'unanimité parmi les habitans de ces provinces est aussi parfaite, que la fermentation générale; & les bourgeoisies des principales villes ont les armes à la main, pour défendre les droits, qu'elles croient leur appartenir. Dans cette position des plus critiques, il a été résolu d'implorer les secours du Ciel; & depuis le 22 de ce mois l'on a commencé ici à faire des prières publiques dans toutes nos églises: elles dureront jusqu'au 15 Août. On a commencé à Louvain cette dévotion dans les cinq églises

ses paroissiales ; & la première fois l'Université en corps y a assisté avec tous ses sup-pôts. Ce corps célèbre est plus que jamais assuré de son entière conservation depuis qu'on a cessé de bâtir le séminaire général , auquel on continuoit à travailler même après le rétablissement des séminaires épiscopaux. Le 30 de ce mois , les entrepreneurs du bâtiment ont dû comparoître à Bruxelles pour rendre raison de leurs opérations & présenter leur état à la chambre des comptes. — Le Gouvernement vient d'assurer M^r. de Cornet , directeur du collège thérésien à Bruxelles , que cet établissement subsistera.

Son Excel. M^r. le comte de Murray , commandant en chef des troupes , est nommé , par *interim* , Lieutenant-gouverneur & Capitaine général des Pays-bas. — Le 13 de ce mois , les volontaires ont prêté serment de fidélité ; ils y promettent qu'ils professeront la religion catholique , apostolique & romaine ; qu'ils seront fideles à leur Souverain , comme Duc de Brabant ; qu'ils serviront à toute heure de jour & de nuit pour la conservation de la sûreté & du repos public. — Le serment prêté aux Etats par les Députés qui partent pour Vienne , est conçu en ces termes : “ *Je promets & jure que dans ma commission & députation à la cour de Vienne auprès de Sa M. I. & R. , j'emploierai tout le zele & toute la diligence possibles , pour procurer le bien-être de la province ; & que pendant tout le tems de cette députation & commission , je ne ferai ni directement*

15. Août 1787.

617

tement ni indirectement aucune demande, ne formerai nulle prétention, ne poursuivrai nulle affaire concernant les intérêts particuliers, de moi, de ma famille, ou de mes amis, de quelque chef, ou sous quelque prétexte, que ce puisse être. Ainsi Dieu m'aide &c. „

Le Gouvernement pour consolider l'union des citoyens plus nécessaire que jamais dans les circonstances actuelles, a défendu par une ordonnance du 25 Juillet tout écrit contenant des *personnalités infamantes* ou qui pourroit troubler le calme dont nous jouissons. — Malgré cette précaution il y a eu une forte émeute à Bruges, & la populace a pillé la maison d'un habitant faussement accusé d'engraisser des bestiaux pour les faire passer à l'étranger.

Ceux qui ne savent pas jusqu'où peut aller l'impudence d'un aletin périodique, auront été bien surpris de lire dans celui de Cleves (N^o. 59) que S. A. R. l'Archiduchesse Christine a été *arrêtée* par les Brabançons, & qu'elle a eu *le bonheur* de se sauver à Cologne, après être sortie *incognito* des Pays-bas. Faut-il être surpris qu'une ame de cette trempe fasse des vœux (N^o. 57) pour que tous les Brabançons soient massacrés, & qu'il assure (N^o. 58) que c'est par les prêtres & les moines que l'édit touchant les Intendans est devenu désagréable au peuple ?

Il y a quelque tems qu'il avoit paru une brochure intitulée *les Pourquoi*, où il y

avoit des questions assez embarrassantes sur les matieres du tems, sur les résolutions, la conduite de quelques archevêques, évêques &c; un bon manant de..... qui a cependant bien d'autres affaires à méditer, a entrepris de répondre à ces *Pourquoi*, selon toute la science qu'il a acquise dans les cercles, les caffés & les petits estaminets où l'oïfiveté bavarde avec sa sœur l'ignorance. Il a découvert (p. 9) que *les préceptes ultramontains prêchent que l'on peut avoir impunément tous les vices, pourvu que l'on paie la taxe.* — Que *St. Pierre n'a jamais été le chef de l'Eglise chrétienne*, (p. 13). Que la validité des Sacremens dépend *des circonstances* (p. 17). — Que *le Pape Benoît XIV a offert au duc de Choiseul de retirer la bulle UNIGENITUS, nouvelle boîte de Pandore* (p. 19). — Que *les mœurs & la conduite des ministres de la religion ont fait naitre des doutes sur la vérité de leur mission* (p. 21) &c. &c. &c.... Et la conduite & les mœurs des philosophes ôtent tout doute sur leurs principes!.... Oh! le cher petit homme, qu'il feroit bien de dogmatifer exclusivement dans son obscur taudis, sans barbouiller du papier, intéresser les imprimeurs, fatiguer le public, indigner les gens de bien.... Cette brochure se débite ici chez une femme qui a été colloquée pendant quelque tems à la maison-de-force à Vilvorde, pour avoir vendu des brochures infames. Elle en est sortie il y a quelques mois. Et l'auteur est, à ce que l'on

assure , un homme qui a bien du mal à trouver un lieu où il soit à l'abri des poursuites de la justice. On voit que cela vient de sources bien pures & bien salubres.

MALINES (le 25 Juillet). Son Eminence le Cardinal Archevêque de cette ville est heureusement entrée , dimanche dernier , à quatre heures du matin , à Bruxelles , & , immédiatement après son arrivée , a célébré le St. Sacrifice de la Messe. Nous avons eu la satisfaction de recevoir ce digne prélat aujourd'hui. Il est entré dans notre ville , à neuf heures & demie du matin , aux acclamations de tout le public. Sa voiture , qui avoit été dételée à près d'une lieue d'ici , étoit traînée par le peuple. Les sermens l'ont escorté depuis la porte de la ville jusqu'à son palais archi-épiscopal.

LUXEMBOURG (le 1 Août). Vendredi 27 du mois passé , on a fait ici une procession générale pour attirer la bénédiction du Ciel sur la patrie. — Parmi le grand nombre de représentations faites par les religieux supprimés , qui regrettent & réclament leur état , il n'en est peut-être aucune aussi pleine de choses & aussi propre à intéresser les Peres de la patrie d'une manière également vive & naturelle en faveur de cette classe précieuse de citoyens , que la suivante.

Requête

* 15 Juill.
P. 455.

*Requête de Mr. Lembory, ci-devant Prieur de Houffalize * & député de l'Etat ecclésiastique de la province de Luxembourg, à Mgrs. les Trois Etats du País.*

M E S S E I G N E U R S !

Assemblés pour réclamer contre les atteintes données aux constitutions du país, vous recherchez avec zèle, & l'on vous expose avec confiance les différens chefs d'entreprises & de lésions faites contre les privilèges & les propriétés des corps & des individus de cette province.

Qui a plus de droit que moi, Mgrs, à vous faire parvenir mes justes réclamations ? Je vois d'ici, en idée, la place que j'occupois jadis parmi vous. J'étois un des membres de votre assemblée ; & vous devez vous rappeler qu'au moment de la suppression de notre prieuré de Houffalize, j'exerçois la députation au nom de l'Etat ecclésiastique, & à la satisfaction générale du corps.

Depuis cette fatale époque, à quoi mes confreres & moi n'avons-nous pas été réservés ? On nous a dépouillés de notre état, de notre existence légale, de nos titres, de nos propriétés, & de nos droits de citoyens. On nous a réduits à traîner une vie isolée, inutile, ignoble, contre le vœu de la religion, les dispositions des fondateurs, les octrois des Souverains, & le cri de l'humanité. Notre demeure a été abandonnée à la déprédation, à un bouleversement général ; tout y a été changé, dévasté, & dans cette destruction on ne reconnoit plus le séjour de la piété, de l'étude, de la paix & de la régularité. Les pauvres, les malades des environs ne retrouvent plus cette charitable habitation, où ils venoient demander, & d'où ils étoient assurés de remporter des secours de toute espèce. Les peuples voudroient en vain satisfaire leur piété dans des solemnités qui ont disparu ; les ressources du saint ministère pour

la fréquentation des Sacremens , pour le pain de la divine parole , & pour les exercices publics de la religion ne subsistent plus. On cherche Houffalize dans Houffalize même : tant il est changé depuis notre expulsion.

Au moment que je trace ces lignes , Messieurs , on me communique la dépêche de L. A. R. en date du 2 Juillet 1787. J'y vois que toutes les infractions cessent , & que tout doit être rétabli dans son premier état. J'ai donc droit à la même faveur ; & ce seroit faire injure à votre équité , à votre religion , & à votre zèle pour le bien de la patrie , si je soupçonnois , Messieurs , ou que vous ne me rappellerez pas pour reprendre ma séance parmi vous , ou que vous ne vous intéresserez pas vivement au rétablissement de notre prieuré sur le pied qu'il étoit avant ces tristes changemens.

S'il y a des plans & des projets à former pour cela , dans l'état de dégradation où se trouve actuellement notre monastère & ce qui en dépend ; je me flatte que vous voudrez bien me les communiquer & aux individus de notre communauté dont je suis ici l'organe ; personne n'étant plus à même que nous , de lever tous les inconvéniens & les obstacles qu'on pourroit opposer à notre rétablissement.

J'attens avec confiance le favorable résultat de cette remontrance , &c.

C'est la Grace &c.

Lettre de M^r. Legro , conseiller-pensionnaire des Etats de Limbourg , à l'auteur du Journal.

J'ai lu avec surprise dans votre numero du 1 Juillet page 384 , l'incursion que vous faites sur la province de Limbourg & un monastère célèbre. Cette province n'a pas marqué d'indifférence , & est parfaitement d'accord sur tout ce qui regarde la réclamation des privilèges avec celle de Brabant. Le monastère (à l'égard duquel vous vous trompez d'ailleurs pour ce qui

regarde les opinions de quelques uns de ses membres) n'a eu aucune influence sur l'indifférence que vous supposez gratuitement; il a au contraire concouru puissamment avec les Etats, à motiver les représentations respectueuses qui ont été faites à Sa Majesté pour obtenir le redressement des infractions faites à la constitution. Personne dans la province n'a été insensible aux malheurs dont elle a été menacée, sinon peut-être quelques individus membres des nouveaux tribunaux, que l'intérêt personnel & momentané de quelques mille florins peut avoir aveuglés sur le sort de leurs compatriotes & de leurs propres familles. La province de Limbourg, comme les autres, a gardé le respect dû à son Souverain; & si elle a fait moins de bruit, elle n'a pas moins réclamé avec force ses droits, ses privilèges & sa constitution; je peux vous en assurer avec connoissance de cause, & suis &c.

Limbourg le 1 Août 1787.

Legro, conseiller-pensionnaire.

RÉPONSE. Dans le tems que j'ai rédigé le numéro dont vous vous plaignez, les apparences étoient telles, que ce que j'ai dit, j'ai pu le dire avec la meilleure foi possible. Vous n'ignorez pas, Monsieur, qu'à cette époque on ne faisoit dans un certain endroit nul cas d'un décret solennel du conseil de Brabant, qu'il a fallu y envoyer la maréchaussée pour l'exécuter; & que pendant quelque tems les nouveaux tribunaux s'y sont maintenus malgré la dépêche de L. A. R. Cela ne pouvoit-il pas donner l'idée d'une espece de schisme, au moins momentané (comme j'ai eu soin de le dire*)? Vous connoissez également ce qu'ont fait certaines personnes, qui n'étoient pas membres des nouveaux tribunaux, & ce qu'elles font encore pour mettre la division dans la province; j'apprens avec une satisfaction vraiment patriotique, que leurs efforts continuent d'être parfaitement vains, & que
les

les Etats les ont fortement & unanimement combattus. — Il est trop désagréable d'être dans le cas d'avoir sur le compte de personnes respectables quelques idées peu satisfaisantes, pour que je n'accueille pas avec empressement ce que vous dites de mon erreur au sujet de quelques membres d'un monastere célèbre, que je n'ai d'ailleurs pas nommé, & il y en a plus d'un dans votre province, laquelle même je n'ai pas nommée. — Faites moi la justice de croire, que le patriotisme qui vous a porté à vous plaindre de cet article, est exactement celui qui a rédigé ce même article, dans un moment d'inquiétude dont je reconnois volontiers l'illusion. Je suis, &c.

*Lettre d'un poëte latin de Bruxelles, à
l'auteur du Journal.*

« L'auteur du *Leo Belgicus* n'a pas jugé à propos de se nommer. Mais si on a deviné juste, je le connois assez pour pouvoir assurer qu'il n'attache aucune importance à cette bagatelle; j'ose cependant répondre de sa reconnaissance envers le P. Herman, s'il daigne lui indiquer le vers de Virgile ou d'Horace où se trouve *rugio*. Puisque le P. Herman dit que la première est longue depuis Virgile & Horace il est sans doute en état de produire l'une & l'autre autorité. Pour moi, je ne connois pas assez ces deux poëtes, mais il y a apparence que l'auteur les a lus. Peut-être sa mémoire moins heureuse que celle du P. Herman l'a-t-elle mal servi dans cette occasion; peut-être s'est-il contenté de chercher le mot dans le *Dictionnaire poétique* de Vaniere, ou dans la *prosodie* de Smetius, où il aura trouvé ce vers :

Tygrides indomitæ raucant, rugiuntque Leones.

Je fais qu'il y en a d'autres où la première dans *rugitus* est longue. Mais si l'auteur n'a pas cherché si loin, s'il s'est fié tout bonnement à la première autorité, citée par Vaniere & par Smetius, il me semble qu'il mérite

de trouver grace, même devant le rigoureux purisme du P. Herman. Il lui étoit bien aisé de changer, si le doute lui étoit venu, par ex.

sonuit rugibus aer.

Horrifico clangore fremit Leo.

J'avoue que la logique de la dernière réflexion du P. Herman n'est pas à ma portée: « Nous savons, dit-il, combien les François crient quand on manque contre la rime; elle ne revient cependant qu'une fois dans deux vers, tandis que dans le vers latin la quantité marche continuellement ». Il veut sans doute prouver qu'une faute de quantité est moins pardonnable qu'une rime vicieuse, & il me semble qu'il prouve tout le contraire. En effet, moins une gêne est fréquente, moins on est excusable en voulant la secouer (a); si l'on s'affranchit de tems en tems d'une gêne qui est continuelle, on paroît mériter un peu plus d'indulgence. Horace a bien dit: *Sterilisque diu palus, apraque remis*. Je suis &c.

Bruxelles ce 2 Août 1787.

Le rédacteur du *Courier de l'Escaut* prétend que je n'ai pas répondu à la lettre, que j'ai eu la générosité d'insérer avec toutes ses injures dans le Journal du 15 Juillet; parce que je ne suis pas convenu que c'étoit du ton de la décence d'affirmer avec lui tout uniment que la charité de l'Eglise romaine interrompt le sacrifice pour maudire & dévouer au diable ceux qui parlent le langage de la raison *. S'il faut cela pour faire des réponses en règle à Mr. le rédacteur du *Courier de l'Escaut*, Dieu me garde de faire jamais de telles réponses. Mais s'il faut être accusé d'intérêt, de rage, d'envie de nuire, & de friponnerie, pour trouver que cela n'est pas bien; oh! oui,

* 15 Juill.
1787, p. 476.

(a) Il me semble qu'il a voulu dire que la connoissance des quantités étoit d'autant plus indispensable, qu'on risquoit de s'égarer à chaque instant, au lieu que les fautes en fait de rime n'ont lieu qu'au bout de deux vers.

qu'on m'en accuse, je supporterai l'accusation sans dire mot. — Si le sieur Baret n'a pas reçu d'argent pour écrire ce qu'il a écrit, tant pis pour lui; en disant qu'il en avoit reçu, j'ai suivi l'ancienne, vraie & solide maxime *nemo gratis malus*. — Mr. B. a bien tort de m'adresser dans une lettre du 23 juillet, le passage suivant « si l'on vous disoit, » Monsieur, que vous êtes un homme vendu » au parti le plus général, par la raison seule » qu'il est le plus fort, que vous êtes un » écrivain de mauvaise foi, cela autoriseroit- » il celui qui feroit ces assertions, en cas que » vous lui en demanderiez une preuve, à » vous riposter en disant que vous êtes un » fripon? ». . . . Jamais je n'ai fait une telle réponse à Mr. Baret; puisque je n'ai transcrit que ses propres paroles, non pas quelques paroles en l'air & légèrement prononcées, mais une piece commentée avec réflexion & avec l'art qui a mérité à Mr. Baret les *bravo* dont un grand seigneur l'a honoré, . . . Quant à ce que Mr. Baret me reproche, d'être *VENDU au parti le plus général & le plus fort*; c'est une fausseté ridicule pour quiconque m'a connu avant que ce prétendu parti devint *le plus fort*. Mr. Baret qui change selon l'impulsion des événemens, me fait grand tort en m'attribuant cette fâcheuse mobilité. J'ai constamment été le même dans tous mes écrits; & le public fait aujourd'hui ce qu'il m'en a couté, dans le tems que Mr. Baret étoit forticièrement à son aise à l'ombre des *bravo*. . . . Je ne pousserai pas plus loin ces réflexions, de peur que quelque personne, aiant la puissance de réprimer les calomnies, & prenant la chose trop à cœur, ne porte ma justification au-delà de ce que je desire. Je souhaite bien sincèrement, & ce souhait n'est pas d'un *fripon*, que Mr. Baret reste dans la possession de sa feuille, qu'il la rédige en paix & dans les bons principes, comme il recommence à le faire (car il faut lui rendre cette justice) & je ferai le premier à lui applaudir.

LA HAYE (le 4 Août). M^r. le marquis de Verac, ambassadeur de Sa M. Très-Chrétienne, a remis aux Etats-Généraux un mémoire, conçu en ces termes : “ Le
 „ Roi a été informé, que les Etats de la
 „ province de Hollande ont proposé, le 7
 „ du mois dernier à V. H. P. de recourir
 „ à sa médiation pour la conciliation des
 „ différens, qui divisent la république.
 „ Sa M. a été infiniment sensible à cette
 „ marque de confiance ; & elle a ordonné au
 „ soussigné son ambassadeur de déclarer à
 „ V. H. P. non-seulement qu'elle est dispo-
 „ sée à y répondre, mais aussi qu'elle s'em-
 „ pressera, autant qu'il pourra dépendre
 „ d'elle, au rétablissement du calme dans la
 „ république & de la bonne harmonie entre
 „ les membres de l'union. „

“ Le Roi saisit avec empressement cette
 „ occasion, pour exprimer à V. H. P. la
 „ vive douleur, que lui causent les trou-
 „ bles, qui agitent les Provinces-unies, &
 „ pour fixer leurs regards sur les désastres,
 „ qui en seroient la suite, s'ils n'étoient
 „ bientôt arrêtés. Sa M. pense que, pour
 „ atteindre ce but salutaire, il est instant,
 „ que V. H. P. prennent les mesures les
 „ plus promptes & les plus efficaces, pour
 „ arrêter dès à présent les mesures hostiles,
 „ auxquelles on se livre dans plusieurs pro-
 „ vinces. V. H. P. préviendront ainsi la
 „ guerre civile & faciliteront le succès de
 „ la conciliation, qu'il est si désirable d'ef-
 „ fectuer. Cette exhortation de la part du

„ Roi lui est dictée par l'amitié, qu'il porte à la république, l'intérêt qu'il prend à sa conservation & à sa prospérité, & l'affection particulière, qu'il a pour chacun des membres, qui la constituent. „

La réponse que les Etats de Hollande ont faite à Sa M. Prussienne, est aujourd'hui publique, & roule principalement sur les craintes d'une émeute que la présence de la Princesse d'Orange auroit pu causer à la Haye. Il paroît que le Monarque est peu content de cette réponse.

UTRECHT (le 29 Juillet). Jeudi passé, après midi, tout se mit en mouvement en cette ville; l'on avoit résolu d'attaquer les troupes cantonnées. Vers le soir, un corps de 1400 hommes, composé de hussards, chasseurs, soldats, auxiliaires, waardgelders & bourgeois, sortit de la ville. On ignoroit quel étoit leur dessein; mais l'événement a fait voir que leur but tendoit principalement sur Zoefdyk, pendant qu'une partie de ces troupes marchoit vers Bunnik. Le corps marché vers Zoefdyk réussit à surprendre les deux premières sentinelles, par deux ou trois hommes détachés, qui feignirent d'être des déser-teurs d'Utrecht, mais une troisième se doutant de la ruse, lâcha son fusil; ce qui donnant l'alarme, les militaires se mirent d'abord sous les armes, & reçurent si bien les assaillans de tous côtés, qu'ils furent mis en une si grande confusion, que les waard-gelders & auxiliaires blessèrent & tuèrent leurs propres gens, & qu'un chacun dut se

sauver le mieux qu'il put. La consternation est très-grande ici, & le nombre des morts, blessés & prisonniers est considérable; plusieurs des blessés ont été transportés dans notre hôpital.

FRANCE.

PARIS (le 31 Juillet). On a tout lieu d'espérer, que les mouvemens occasionnés dans différentes cours par les troubles, qui divisent les Provinces-unies, se calmeront, sans produire l'embrasement général, que l'on redoutoit. On présume que l'Angleterre nous a donné une explication rassurante, puisqu'il ne s'agit plus que d'armer 6 vaisseaux à Brest, & qu'on a renvoyé une grande partie des ouvriers. En même tems notre escadre d'évolution a reçu ordre de tenir toujours la Mer. Ainsi nous voilà tranquilles du côté de l'Océan. Quant aux alarmes du côté de terre, elles sont beaucoup moins fondées, depuis que notre cour paroît disposée à s'associer la médiation de celle de Berlin & de Londres. Quant à l'espece de révolution qui s'est faite dans les Pais-bas autrichiens, nous paroïssons la regarder jusqu'ici avec assez d'indifférence.

La réponse du Roi au parlement, le 15 Juillet, est conçue en ces termes. *« Il est évident qu'il existe dans les finances de mon royaume un déficit qui ne peut être rempli par les seuls retranchemens & bonifications. Il n'est pas moins évident que sans les 40 millions de retranchemens & bonifications*

dont j'ai pris l'engagement, & qui au surplus sont déjà portés à plus de 20, & passeront mes premières espérances, les impôts auxquels je me suis déterminé, seroient insuffisans. Enfin il est certain que les emprunts supérieurs à ceux que j'ai annoncés, aggraveroient les charges de l'Etat & nuiront tôt ou tard à la fidélité de mes engagements; il est donc impossible de douter que les impôts ne soient malheureusement nécessaires; & tout retardement ne seroit pas moins préjudiciable à la confiance & au crédit publics qu'aux mesures que je prends pour la meilleure administration de mes finances. — Je veux bien cependant prendre en bonne part les instances de mon parlement; mais elles doivent être les dernières, & ma volonté est qu'il procède sans délai à l'enregistrement de ma déclaration. Je me charge de lui faire connoître mes intentions & je ne veux pas douter de son obéissance. „

Le parlement aiant délibéré le lendemain sur cette réponse, fit l'arrêté suivant.

« Arrêté qu'il sera fait au Roi de très-humbles & très-respectueuses remontrances, à l'effet de supplier ledit seigneur Roi de renvoyer sa déclaration du timbre; qu'à cet effet les commissaires s'assembleront pour les rédiger, lesquels prendront pour base les différentes réflexions proposées dans le cours des opinions pour établir que ladite déclaration est entièrement inadmissible, & notamment manifester le vœu qui a été exprimé, de voir la nation assemblée préalablement à tout impôt nouveau. „

Ces remontrances paroissent depuis la matinée du 27 ; elles sont un chef-d'œuvre d'énergie, de raison & de vérité ; elles démontrent la nécessité des réformes & économies ; elles peignent l'avidité, les intrigues, l'art des courtisans, qui savent si bien subjuguier le Prince & lui surprendre des graces. Le passage le plus remarquable est à la page 11 : " Le François ne consulte jamais que son attachement pour son Roi ; il peut croire ses moïens sans bornes, comme son amour ; mais ces moïens mêmes demandent à être ménagés avec soin ; mais ces impôts, qu'il paie au Roi, sont une subvention qu'il ne doit qu'à l'Etat ; mais le Souverain n'en est que le dispensateur ; mais tout ce qui n'est pas employé à la chose publique, appartient toujours aux contribuables ; mais ses forces seront bientôt insuffisantes & épuisées, si la dépense augmente sans cesse en proportion de la recette, & si l'emploi de l'impôt se trouve diverti ou changé contre le vœu de sa concession primitive. "

Il vient de paroître plusieurs réglemens, concernant les assemblées provinciales de différentes provinces : elles sont toutes calquées, à peu de chose près, sur le modele de celle de la Champagne : ces assemblées ont causé des changemens dans quelques généralités : Pau est réuni à Auch, & Bayonne à Bordeaux. M^r. de la Chapelle est remplacé à Auch par M^r. de Boucheporn ; & l'on met à la place de ce dernier M^r. de la Villeurnoy

15. Août 1787.

631

noy avec dénomination de sous-Intendant. M^r. Foullon de Doué va à Bayonne avec le même titre. — Un arrêt du conseil supprime la commission établie, il y a près d'un an, pour connoître des contestations de l'agiotage; il renvoie ces instances devant les juges ordinaires; en même tems il défend de ne jouer à la bourse d'autres effets de compagnies particulieres que ceux de la caisse d'escompte. On voit par-là que rien n'est négligé pour réprimer, pour éteindre même cette fureur d'un jeu qui dans une seule année a causé la ruine de tant de personnes.

Le 12 au soir, les ouvriers, qui travaillent à la reconstruction de l'église de St. Barthelemi, en face du palais de justice, croioient pouvoir ébranler un reste d'ancienne voute & le faire tomber, en dedans des murs qu'ils avoient dessolés; ils se sont servis de cordes, pour faire tomber la voute qui, dans sa chute, a entraîné les murailles mal assises; elles sont tombées sur les ouvriers qu'elles ont écrasés au nombre de 17. On en avoit trouvé, le 13 au matin, 14 dans les décombres. Il y a, en outre, beaucoup de personnes blessées. Ces accidens arrivent toujours par la faute des architectes, qui calculent légèrement la solidité plus ou moins bien établie de leurs édifices. — Le 9, ont été trouvés, sain & sauf, le cadavre & le cercueil du fondateur du monastere de la Miséricorde, inhumé depuis 133 ans. Il est revêtu de ses habits de prêtre,

tre, on distingue encore tous ses traits. Le peuple court en foule pour le voir, rue du Vieux Colombier, fauxbourg St. Germain, où est situé le monastere.

Suivant les nouvelles de l'Amérique-septentrionale, on vient d'établir à Norfolk un théâtre, sous la direction de Mrs. Hebert & de Villiers. On y a représenté la tragédie du *Beau Penitent* (*Fair Penitent*). Les Dames américaines y ont versé beaucoup de larmes. On dit qu'une salle de spectacle chez les Américains, comme chez tous les peuples qui ont encore des mœurs (quelques-uns doutent si les Américains sont encore dans ce cas), est un premier pas qu'ils font vers la corruption.

M^r. de Mirabeau est à Brunswich; il a fort bien fait de ne pas se trouver ici au moment que sa lettre au Roi de Prusse a été publiée, il auroit été certainement puni de l'audace avec laquelle il parle d'un Souverain notre allié.

On fait que Cagliostro, lors de son élargissement, avoit intenté procès à M^r. de Launay, gouverneur de la Bastille, & au commissaire Chesnon: Il vient d'être déclaré *non recevable & mal fondé dans sa demande; le Mémoire de Mr. Thilorier, son avocat, supprimé comme injurieux; Cagliostro condamné aux dépens envers Mr. de Launay par forme de dommages & intérêts, & envers le commissaire Chesnon aux dépens seulement.* Cet arrêt a pleinement rempli les vœux des gens de bien indignés de voir

attaquer par un aventurier des citoiens d'une probité reconnue, particulièrement M^r. de Launay, homme plein de loiauté, d'honnêteté, de défintéressement, attentif à procurer à ses prisonniers tous les adouciffemens qui sont en son pouvoir.

☞ En revenant de voïage, après une absence indispensable, je trouve une petite brochure anonyme de Bruxelles, où un de mes compatriotes ou du moins un des habitans actuels de ma ville natale m'attribue l'honorable puissance de *rassembler en moi seul toutes les noirceurs de la plus redoutable race*. Cela est si spirituel & si honnête, que je ne puis en ce moment savoir ce qu'il faut y répondre, ni même s'il faut y répondre: si cependant je parviens à connoître le nom de l'auteur, & qu'il mérite les égards d'une réponse, je remplirai à son égard les devoirs de la bienfiance, en lui répondant d'une manière convenable.

Dans le dernier Journal p. 508 l. 21, toute la réparation, lisez toute réparation.

Dans le Journal du 15 Juillet, p. 470 l. 20, pourroit, lisez pouvoit.



T A B L E

Alphabétique des matieres de Littérature,
depuis le mois de Mai 1787.

A Brégé de l'Histoire ancienne de Mr. Rollin, par Mr. l'abbé Tailhié, 15. Juin.	Page 260
Administration (de l') des finances, par Mr. Necker, 1. Mai.	69
Aigles, leur force, 15. Mai.	128
Anecdote concernant le courage d'un fifre, 15. Mai.	142
Apologue sur la multiplicité des loix, 15. Août.	609
Ardennes, réflexion sur les couvens qui y ont été supprimés, 15. Juillet.	455
Aventuriers qui se font passer pour auteurs, 1. Juin.	234
Aveugles, éducation que leur donne Mr. Haüy, 1. Août.	526
Aurore boréale, observée à Manheim, 1. Juin.	224
Aux soldats; par Mr. de Boussannelle, 15. Août.	566
Bibliothèque bleue (la) refondue & augmentée, 1. Mai.	22
Bibliotheca Arabico-Espagnola, 1. Mai.	40
Bienfaisance & philantropie du siècle, 1. Juin.	213
Bréviaire (nouveau) de l'évêque de Pistoie, 1. Juin.	199
Californie, notice de ce país, 1. Juin.	206
Canonistes, note touchant la nouvelle édition qui s'en fait à Matence, 1. Août.	507
Catéchisme à la mode, 1. Juillet.	388
Catéchisme philosophique, ou recueil d'observations propres à défendre la religion chrétienne	22

<i>ne contre ses ennemis. 3e. édit. corr. & confid. augmt., 15. Août.</i>	Page 579
<i>Chronographe consacré à l'heureuse époque de la renaissance de la félicité publique aux Pais-bas, 1. Juillet.</i>	384
<i>Combat de coqs, 1. Mai.</i>	46
<i>Combats à coups de poings, 15. Mai.</i>	129
<i>Conciliabule d'Utrecht, ses actes rédigés à Paris, 15. Mai.</i>	122
<i>Concile provincial de Florence, 15. Mai.</i>	122
<i>— 1. Juin.</i>	197
<i>— 15. Août.</i>	597
<i>Confession générale de l'année 1786, 15. Mai.</i>	150
<i>Congrès d'Ems, 15. Mai.</i>	142
<i>— 1. Juin.</i>	225
<i>Conseil (le) utile. Traduit de l'italien par Mr. Morel, Doctrinaire, 15. Août.</i>	583
<i>Courier du Bas-Rhin, bavardage & grossièretés de cette feuille, 15. Juillet.</i>	449
<i>Courier de l'Escaut, ses infamies, 15. Juillet.</i>	472
<i>Décadence (de la) des lettres. Par Mr. Rigoley de Juvigny, 1. Juin.</i>	219
<i>— 15. Juillet.</i>	393
<i>— 1. Août.</i>	482
<i>De la raison dans l'homme, seconde région; ou la raison dirigée dans la recherche du bien, par le sens moral; par Mr. l'abbé Bremont, 15. Août.</i>	581
<i>Dénombrements, ne sont jamais exacts, 15. Juillet.</i>	429
<i>Désastre théâtral, 15. Août.</i>	605
<i>Dictionnaire wallon-françois, ou Recueil de mots & de proverbes françois extraits des meilleurs dictionnaires, par Mr. R. H. J. Cambresier, 15. Juillet.</i>	416
<i>Discours prononcé à Vienne par le Cardinal-Archevêque de Malines, 1. Juillet.</i>	362
<i>Discours prononcé dans l'académie françoise, à la réception de Mr. de Rulhiere, 15. Juillet.</i>	461

<i>Ecole (l') des jeunes demoiselles, par Mr. l'abbé Reyre, 1. Mai.</i>	Page 14
<i>Édit de l'Électeur Palatin, relativement à la conduite des trois Electeurs ecclésiastiques envers le Noncé du Pape, 1. Mai.</i>	57
<i>Elémens de médecine-pratique de Mr. Cullen, traduits de l'anglois; par Mr. Bosquillon, 15. Mai.</i>	106
<i>Elémens d'Histoire naturelle & de chimie, par Mr. de Fourcroy, 15. Juin.</i>	237
<i>Esclaves livoniens, 15. Mai</i>	121
<i>Essai d'un traité élémentaire de morale, 1. Juin.</i>	181
<i>Expérience d'électricité, faite avec une torpille, 15. Août.</i>	602
<i>Fables: Vœux d'Enfans, 1. Mai.</i>	24
<i>— Les Grenouilles, 1. Mai.</i>	24
<i>— Les Amis du Loup, 1. Mai.</i>	25
<i>— Le Canard & la Grenouille, 1. Mai.</i>	26
<i>— Sur les richesses, 15. Juin.</i>	261
<i>— Sur les ouvrages bizarres, 15. Juin.</i>	262
<i>— Les Rossignols & les Grenouilles, 15. Juin.</i>	262
<i>— La Taupe & l'Alouette, 15. Août.</i>	586
<i>— Le Pouvoir oriental, 15. Août.</i>	589
<i>Feu, les bêtes sauvages en ont peur, 15. Mai.</i>	130
<i>Gulliver ressuscité, ou les Volages, Campagnes & Aventures extraordinaires du baron de Munikhousen, 1. Juin.</i>	159
<i>Hedderich (le P.), son indécente Oraison inaugurale de la nouvelle université de Bonn, 15. Juillet.</i>	437
<i>Histoire générale de Provence; par Mr. l'abbé Papon, 1. Mai.</i>	7
<i>Histoire de l'abbaye & de l'ancienne congrégation des chanoines réguliers d'Arrouaise. Par Mr. Goffe, 1. Mai.</i>	28
<i>Histoire du Bas-Empire; en commençant à Constantin-le-Grand; par Mr. le Beau; continuée par Mr. Ameilhon. Tomes 23 & 24, 15. Juillet.</i>	475

<i>Jacobi Vanjeri Prædium rusticum &c. Prædium rusticum du P. Jacques Vanieré. Nouv. édit.</i>	Page 337
1. Juillet.	374
<i>Jansénisme dérouteré dans la Belgique</i> , 1. Juillet.	374
<i>Impeachment, signification de ce mot</i> , 1. Mai.	46
<i>Inscriptions sur les monnoies</i> , 1. Juin.	207
<i>Instructions sur les fonctions du ministère pastoral, par Mgr. l'Évêque de Toul</i> , 1. Juin. 183	
<i>La Tobiade, ou Tobie secouru par l'Ange. Poème épique, par Mr. l'abbé L***</i> , 15. Juin.	54
<i>Lectiones theologicæ, quas in suis scholis habet sacra Facultas Nanceiensis</i> , 15. Août.	569
<i>Le charlatanisme de la charité du 18e. siècle de l'ère chrétienne</i> , 15. Mai.	102
<i>Le livre des enfans</i> , 1. Juin.	184
<i>Leo Belgicus. Non Fabula. Le Lion Belgique. Fable qui n'en est pas une</i> , 15. Juillet.	417
<i>Lettres à Mr. Bailly sur l'histoire primitive de la Grece. Par Mr. Rabaut de St. Etienne</i> , 1. Mai.	3
<i>Lettre critique sur quelques endroits de ce Journal</i> , 1. Mai.	27
<i>Lettres de Mr. Fléchier, sur les fanatiques des Cévennes</i> , 1. Mai.	75
<i>Lettre à l'auteur de ce Journal, sur une singulière méthode d'élire un consul</i> , 1. Mai.	76
<i>Lettre de l'Évêque de Spire à l'Empereur, sur le congrès d'Ems</i> , 15. Mai.	143
<i>Lettre d'un voyageur sur la littérature allemande &c.</i> 15. Mai.	152
<i>Lettre de Mr. Mercier sur les fraudes de librairie</i> , 1. Juin.	220
<i>Lettre de Benoît XIV. au nonce de Bruxelles, sur le fameux P. Norbert</i> , 1. Juillet.	340
<i>Lettre à l'auteur du Journ. sur le champ de bataille, où les maréchaux de Brezé & de la Maileraye défirent le prince Thomas de Savoye le 2 Mai 1635</i> , 15. Juillet.	420
<i>Lettre sur les conducteurs</i> , 1. Août.	527
<i>Lettre de Mr. Le Plat à l'auteur du Journal</i> , 1. Août.	554

<i>Lettre à l'imprimeur du Journal, sur le Les</i>	
<i>Belgicus, 1. Août.</i>	Page 560
<i>Lettre sur deux vers de la Henriade, 15. Août.</i>	583
<i>Luxembourg, de quelle façon on élimina de cette</i>	
<i>bonne ville l'hérésie naissante de Luther, 1.</i>	
<i>Juillet.</i>	385
<i>Manuscrits de la bibliothèque de l'Escurial, 1.</i>	
<i>Mai.</i>	39
<i>Mémoires sur l'origine, l'imprescripibilité, les</i>	
<i>caractères distinctifs des différentes especes de</i>	
<i>dîmes; par Mr. Lanjuinais, 1. Mai.</i>	16
<i>Mémoires concernant l'histoire &c, des Chinois;</i>	
<i>par les Missionnaires. Tome XIIe, 1. Juillet.</i>	317
<i>— Lettre sur la prétendue submerfion de l'isle</i>	
<i>Formose, 1. Juillet.</i>	318
<i>— Lettre d'un Suisse sur les Chinois, 1.</i>	
<i>Juillet.</i>	321
<i>Mer universelle, c'est une imagination des syst-</i>	
<i>émateurs, 15. Mai.</i>	154
<i>Métropolitains, l'autorité papale peut resserrer</i>	
<i>ou étendre leur juridiction, 15. Juillet.</i>	440
<i>Maxime tirée des Confessions de St. Augustin.</i>	
<i>Par Mr. l'abbé Grou, 15. Août.</i>	561
<i>Note sur l'origine des schismes, 1. Juillet.</i>	352
<i>Note sur la publication des placards au prône,</i>	
<i>1. Août.</i>	542
<i>Note sur le désintéressement du St. Pere, 15.</i>	
<i>Août.</i>	598
<i>Note sur l'infailibilité de l'Eglise dispersée, 15.</i>	
<i>Août.</i>	589
<i>Notice concernant la théologie de Gaxaniga,</i>	
<i>1. Juin.</i>	186
<i>— 15. Juin.</i>	265
<i>— biographique de l'abbé Berta, 1. Août.</i>	552
<i>Nouveau recueil de Plaidoiers françois, par</i>	
<i>Mr. l'abbé Lenoir du Parc, 15. Mai.</i>	108
<i>Nouvelles des Missions orientales, reçues au</i>	
<i>séminaire des Missions étrangères, à Paris,</i>	
<i>en 1785 & 1786.</i>	479
	<i>Observations</i>

<i>Observations d'un voyageur sur la Russie, la Finlande, la Livonie, la Curlande & la Prusse. Par Abel Burja,</i>	15. Mai.	119
<i>Observations sur quelques objets d'utilité publique, pour servir de prospectus à la 2e. partie de la Physique du monde,</i>	1. Juin.	162
<i>Observations sur un ouvrage intitulé Institutiones theologicæ,</i>	15. Juin.	259
<i>Ode adressée aux Etats de Brabant, au nom du peuple de Hainaut,</i>	1. Juillet.	382
<i>Oratio aditialis de origine rituum ecclesiasticorum qui circa aquam versantur; a F. Berg, S. theologiæ doctore,</i>	1. Juillet.	324

<i>Païsans, trop de liberté ne leur convient pas,</i>	15. Mai.	119
<i>Pais-bas, sa constitution rétablie par une dépeche du 30 Mai,</i>	15. Juin.	302
<i>Pensée de Mr. Bernardin de St. Pierre, mise en vers,</i>	15. Juin.	261
<i>Pharmacopœa Gandavensis. Per P. C. de Brabant & J. B. Coppens,</i>	1. Juin.	182
<i>Piratés, leur insolence,</i>	15. Mai.	116
<i>Poème des jardins,</i>	1. Juillet.	373
<i>Prieres publiques pour la félicité des Etats belgiques,</i>	1. Août.	548
<i>Publication des placards au prône, appréciation de cette nouveauté,</i>	15. Juillet.	444
<i>Puits, maniere d'en creuser, usitée en Flandre & en Artois,</i>	15. Mai.	154

<i>Réflexions sur les faits dogmatiques & sur l'autorité de l'Eglise en cette maniere,</i>	15. Juin.	263
<i>— 15. Août.</i>		589
<i>Religieuses supprimées qui sollicitent leur réintégration,</i>	15. Juillet.	447
<i>Relique de la Ste. Vierge à Prato; réflexion sur les reliques douteuses ou apocryphes,</i>	15. Juillet.	431
<i>Réponse au livre: Qu'est-ce qu'est le Pape. Par le P. Mamachi,</i>	1. Mai.	122
<i>Roches (Mr. Des), notice de cet écrivain,</i>	1. Juillet.	311

Rossignol, modulations de son gosier, 1. Août.
Page 528

*Science de la législation, par Mr. Gaëtano Filan-
gieri, 15. Mai.* 81

— 1. Juin. 164

*Séminaire filial de Luxembourg, les jeunes
Récollets abandonnent ce nouvel établissement,*

15. Juillet. 465

*Sermons de Mr. Hugues Blair. traduits de l'an-
glois, par Mr. Frossard, 1. Mai.* 12

*Suicides; on sévit contre eux en Angleterre, 1.
Juin.* 201

Tarare, opera trivial & scandaleux, 15. Juillet.

465

Tygre, il peut s'appivoiser. 15. Mai. 130

*Véritable état du différent élevé entre le nonce
apostolique résident à Cologne, & les trois
Électeurs ecclésiastiques, 1. Juillet.* 365

— *Essai d'une prétendue réfutation de cet ou-
vrage, 15. Juillet.* 438

*Vers du Roi de Prusse, sur l'existence de Dieu,
15. Mai.* 140

*Vie (la) de St. Vincent de Paul &c., 15.
Août.* 582

*Vita Casimiri &c. Vie de Mgr. Casimir des ba-
rons de Rathsamhausen, par M. F. J. Ettlin,
1. Juin.* 185

*Volcans que Mr. Herschel prétend avoir décou-
verts dans la lune, 15. Août.* 604



